

CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2018

ÉPREUVE DE NOTE AVEC SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
--

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 38 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes attaché territorial, chef du service urbanisme au sein de la Communauté d'agglomération de ComAgglo (20 communes). Cet EPCI dispose de compétences en urbanisme et aménagement et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en cours d'élaboration.

La Présidente veut déployer le projet d'agglomération avec pour ambition le développement de l'attractivité du territoire de cette intercommunalité de 340 000 habitants. Les élus entendent y parvenir tout en préservant le cadre de vie et en revitalisant notamment le secteur agricole, important dans la région.

Dans ce cadre le Directeur général des services de l'EPCI vous demande de rédiger une note sur l'agriculture périurbaine permettant de dégager des propositions opérationnelles pour une meilleure intégration de l'agriculture périurbaine dans l'aménagement de l'agglomération.

Vous rédigerez cette note à l'aide des éléments du dossier et de vos connaissances.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Biodiversité. Viticulture, maraîchage... l'agriculture périurbaine s'inscrit dans une démarche environnementale et durable » - *LaGazette.fr* - 16 mars 2018 - 2 pages
- Document 2 :** « Fiche action n°17 : Stratégie foncière périurbaine et agricole » - *Saint-Etienne Métropole* – Consulté le 23 mars 2018 - 2 pages.
- Document 3 :** « Donner toute sa place à l'agriculture périurbaine dans les agglomérations » - *Terres en Villes, terresenvilles.org* - Consulté le 23 mars 2018 - 2 pages.
- Document 4 :** « Revaloriser les « campagnes périurbaines » » - *Club Techni.Cités* - Janvier 2016 - 2 pages
- Document 5 :** « Développer et soutenir l'agriculture périurbaine » - *SAFER Ile-de-France* - Consulté le 20 mars 2018 - 2 pages
- Document 6 :** « Loi d'orientation agricole et Loi relative au développement des territoires ruraux - Principes » - *Code rural, Code de l'urbanisme* - Consulté le 2 mai 2016 - 2 pages.
- Document 7 :** « Les friches, un levier sous-estimé pour développer l'agriculture périurbaine. Démarches et outils pour reconquérir l'usage agricole des terres » - *Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise* - Novembre 2017 - 5 pages
- Document 8 :** « Méthodologie d'évaluation et d'analyse des conflits dans les espaces ruraux et périurbains (extrait) » - *Courrier de l'environnement de l'INRA n°65* - Mars 2015 - 4 pages.
- Document 9 :** « L'agriculture grignotée par la ville » (extrait) - Manuel Domergue - *Alternatives Economiques*, n°314 - Juin 2012 - 3 pages.
- Document 10 :** « Les circuits courts alimentaires de proximité » - *Les avis de l'ADEME* - Avril 2012 - 3 pages

- Document 11 :** « Les enjeux de l'agriculture périurbaine pour Metz Métropole - Etat d'avancement des réflexions du CODEV » (extraits) - *Metz Métropole, le conseil de développement durable* - Juin 2010 - 5 pages.
- Document 12 :** « Charte d'objectifs pour l'agriculture périurbaine » - *Coopération métropolitaine* - Février 2012 - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Biodiversité

Viticulture, maraîchage... l'agriculture périurbaine s'inscrit dans une démarche environnementale et durable

Par Alexandra Caccivio

Dijon métropole (Côte-d'Or) 24 communes 251 700 hab.

Afin de développer l'agriculture en ville, Dijon métropole a acquis une surface de 250 hectares de terres arables.

En 2008, en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Côte-d'Or, la communauté d'agglomération de Dijon - métropole depuis 2017 - établissait une cartographie de son territoire pour identifier les zones intéressantes d'un point de vue agronomique. Son projet : redévelopper une agriculture en ville et réintroduire une biodiversité qui, avec l'artificialisation galopante des franges périurbaines, a été mise à mal. « Ce travail nous a permis d'identifier les zones en AOC qui ne sont plus plantées, environ 300 hectares, et les zones où une activité de maraîchage est possible », explique Benoît Bordat, conseiller métropolitain délégué à l'agriculture périurbaine.

« Le travail cartographique nous a permis d'identifier les zones en AOC qui ne sont plus plantées. » Benoît Bordat, conseiller métropolitain

CASSIS, TRUFFES, HOUBLON

La société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) a été chargée d'identifier pour l'interco, avec qui elle a signé une convention, toutes les opportunités. Résultat : Dijon métropole est aujourd'hui à la tête d'un patrimoine foncier de 250 hectares. A la suite de plusieurs appels à candidatures, une dizaine d'agriculteurs se sont déjà installés.

« La chambre d'agriculture, avec laquelle nous avons signé un bail emphytéotique, examine les dossiers pour chaque installation, afin de vérifier la viabilité économique du projet et le respect de notre cahier des charges, très strict en matière environnementale », souligne Benoît Bordat.

Si la certification « Haute Valeur environnementale » est, a minima, demandée, la majorité des candidats a opté pour le bio. Un choix qu'a fait le viticulteur Marc Soyard, premier à avoir reçu l'autorisation de la métropole de s'implanter en ville, en 2013, sur le plateau de la Cras qui jouxte un quartier relevant de la politique de la ville. Il paie l'interco en nature en lui réservant une partie de sa production de bouteilles (2 000 par an) pour lesquelles une démarche auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité a été engagée dans le but d'obtenir une appellation « Village ».

Cassis, truffes de Bourgogne, graines de moutarde, houblon... La diversité des plantations répond à l'ambitieuse intention de la ville d'« arriver à l'autosuffisance alimentaire dans les dix ou quinze ans », poursuit Benoît Bordat. Du projet initial, Dijon métropole est en effet passée à une entreprise plus globale qui s'inscrit dans les canons du développement durable.

Au-delà d'une croissance économique, cette opération intègre l'essor des circuits courts, la réintroduction de la biodiversité ainsi que l'expérimentation de nouvelles pratiques encadrées par la recherche ou l'implication des habitants.

« L'installation de 60 ruches, présentées comme "sentinelles de l'environnement", permet de communiquer sur la gestion des espaces verts et la pollution liée à des pratiques agricoles peu respectueuses », illustre ainsi Gérard Ferrière, docteur en écologie et directeur du Jardin des sciences de Dijon.

COMITÉS SCIENTIFIQUES

Sur le volet des circuits courts, la métropole porte, avec le conseil départemental, un projet de légumerie qui fournira la restauration collective. En matière de recherche, l'interco s'est entourée de deux comités scientifiques qui jouent le rôle de garde-fous afin d'éviter les erreurs dans un programme qui n'a pas de modèle documenté. Ils participent également à la définition de projets de recherche, à l'image de celui mené autour de l'adaptation de la vigne au changement climatique pour lequel la métropole s'est dotée d'un conservatoire du pinot et du chardonnay.

« Notre démarche, sur tous ces sujets, est en cohérence avec l'inscription des climats au Patrimoine mondial de l'Unesco et avec l'ouverture, en 2019, de la Cité internationale de la gastronomie et du vin dans le centre-ville », souligne Gérard Ferrière.

Coût

Environ 3 M€ HT pour l'ensemble des acquisitions foncières.

DOCUMENT 2

Fiche action n° 17 :

STRATEGIE FONCIERE PERIURBAINE ET AGRICOLE

Contexte

Le territoire de Saint-Etienne Métropole subit les conséquences de la périurbanisation : étalement urbain, pression foncière importante... Le secteur agricole se trouve aujourd'hui fragilisé. Le morcellement et l'enclavement progressif des terres agricoles, la hausse du prix du foncier favorisant la revente des terrains urbanisables, sont autant de causes à cette fragilisation.

Pour lutter contre ces réalités, Saint-Etienne Métropole doit pouvoir se doter d'une stratégie foncière agricole et périurbaine, et se munir d'outils pour observer et agir. Ainsi, au-delà de ses instances décisionnaires, elle s'est dotée d'un outil de pilotage interne chargé d'assurer la transversalité entre les services concernés (habitat, économie, environnement ...), et souhaite s'appuyer localement sur les élus des communes et les agriculteurs du territoire pour mener sa stratégie foncière agricole.

Objectifs

- identifier les zones à enjeux et les axes prioritaires,
- connaître l'évolution du foncier agricole,
- protéger les espaces agricoles,
- améliorer l'accès des agriculteurs au foncier non bâti,
- assurer un développement équilibré du territoire,
- prendre en compte le foncier agricole dans les documents d'urbanisme.

Descriptif de l'action

Le volet foncier agricole du PSADER se décline en trois sous-actions :

1 - Charte territoriale foncière agricole

Une charte foncière agricole opérationnelle sera réalisée et constituera un document de référence cartographiant les zones à enjeux et formalisant les axes stratégiques en matière de foncier agricole, les objectifs visés, les modes opératoires et les partenariats à mettre en œuvre. Une stratégie foncière agricole partagée à l'échelle de l'agglomération sera ainsi définie et des zones à enjeux identifiées en matière de développement agricole.

2 - Veille sur le foncier agricole et intervention foncière

Des outils de mise en œuvre de cette stratégie seront créés pour :

- l'information et la veille sur le foncier agricole,
- l'intervention foncière :
 - mise en place d'outils pour garantir l'usage agricole des terrains,
 - portage de foncier agricole.

3 - Protection du foncier agricole

Cette action sera ciblée sur les zones identifiées à enjeux dans la charte foncière agricole et déclinée en deux temps :

- des études préalables à la mise en place d'outils de protection du foncier agricole,
- des programmes d'actions sur ces zones à enjeux qui découlent des études préalables et entrent dans le cadre des critères régionaux de financement PSADER.

Territoire concerné

Les communes de Saint-Etienne Métropole et les zones à enjeux définies par la charte foncière agricole.

Maîtrise d'ouvrage

Intercommunalité, communes, syndicats mixtes, associations de développement agricole, organismes professionnels agricoles, groupements de producteurs, exploitants agricoles, organismes compétents en matière de foncier agricole (SAFER, TERRE DE LIENS, ...)

Partenaires associés

Chambre d'agriculture (et/ou les 2 comités de développement agricoles), Département, PNR du Pilat, SAFER, TERRE DE LIENS, DDT, EPURES, SCOT Loire Sud... Ce travail est à mener en lien avec le centre de ressource régional des stratégies foncières de Rhône-Alpes (CERF).

Plan de financement

Objet	I/F	Coûts	Taux moyen	Subvention Région
Charte territoriale, outils de veille et d'intervention foncière hors portage	F	200 000 €	30 %	60 000 €
Protection du foncier agricole : études préalables et actions en découlant	I	400 000 €	30 %	120 000 €
TOTAL		600 000 €		180 000 €

Les dépenses relatives au portage foncier ne seront pas financées par la Région.

Dépenses éligibles : animation, ingénierie, abonnement à des dispositifs de veille foncière, études, investissements immatériels et matériels, acquisitions foncières pour la création d'une zone d'activité agricole ou d'une zone agricole protégée, frais de montage administratifs techniques, juridiques et financiers, frais d'expertise, dépenses de communication et plus globalement toutes dépenses éligibles au PSADER.

Calendrier

- sur toute la durée du PSADER,
- première étape : lancement du groupe technique interne sur le foncier, mise en œuvre des partenariats techniques, de réunions de co-construction avec les communes et la profession agricole pour définir la charte territoriale foncière agricole,
- seconde étape : mise en œuvre de cette charte (sous-actions n°17.2 et 17.3).

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de réunions du groupe technique foncier interne
- Nombre de réunions de co-construction avec les communes et la profession agricole
- Rédaction de la charte foncière périurbaine et agricole métropolitaine
- Nombre d'outils de protection du foncier mis en place
- Réalisation d'outils de diffusion des données
- Nombre d'outils garantissant l'usage agricole mis en place
- Nombre d'opérations de portage

Indicateurs de résultats :

- Evolution de la surface agricole utile, du pourcentage de terres agricoles comparé au pourcentage de terres urbanisées (taux annuel)
- Nombre d'hectares de terres agricoles dont la vocation est protégée
- Nombre et type d'actions mises en œuvre sur les zones à enjeux

pour quelles actions...?

Les actions mises en place dans les agglomérations du réseau répondent à l'ensemble des enjeux. Elles sont adaptées aux spécificités des histoires urbaines et agricoles locales.

En métropole lilloise la Communauté urbaine, la Chambre d'agriculture du Nord et leurs partenaires privilégient 3 grands axes :

- la protection des espaces agricoles grâce au PLU communautaire et à l'intervention foncière,
- le soutien au maraîchage lillois et au marché d'intérêt national,
- la mise en valeur d'espaces agri-naturels métropolitains et leurs circuits de ferme.

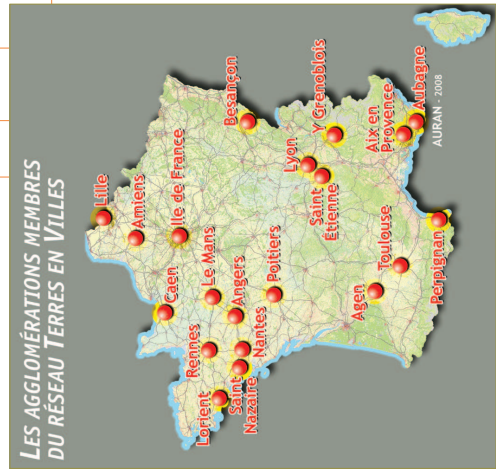
Ailleurs, on insistera sur :

- la protection rigoureuse des espaces agricoles et de l'armature verte grâce au SCoT (Rennes, Grenoble...), aux schémas de secteur (Nantes...), au Schéma Général des Espaces agricoles et Naturels périurbains en pays voisins, aux projets nature dans le Grand Lyon, au plan paysager à Angers, à l'élaboration de PAEN (Grand Lyon, Saint-Etienne...) voire de zones agricoles protégées à Vernouillet en Ile-de-France,

- les actions agri-environnementales comme l'opération « l'éleveur et l'oiseau » dans la zone Natura 2000 des basses vallées angevines,

pour vous aider

Des territoires pionniers



Contact

Serge Bonnefoy : serge.bonnefoy@terresenvilles.org

Côme Molin : come.molin@terresenvilles.org

- la circulation des engins agricoles comme à Marne Gondaire en Ile-de-France,
- l'installation agricole périurbaine comme dans l'Est toulousain avec le lotissement maraîcher, à Nantes avec les fermes communautaires ou encore à Aubagne avec les prêts à taux zéro,

- l'organisation des marques collectives, de plate forme regroupant l'offre de produits locaux (Grenoble, Aix en Provence, Perpignan...) et de points de ventes collectifs comme la ferme de la Ranjonnère, magasin de producteurs situé dans un bâtiment appartenant à la communauté urbaine de Nantes,

- le développement de la commande publique de la restauration collective (Besançon, Grenoble, Rennes...), la création de légumes (Lorient, Grenoble) et l'agro-alimentaire (Amiens, Saint-Etienne...),

- la relance des marchés de détail comme le FISAC grenoblois, le développement des AMAP et de la production biologique,
- les nombreuses actions favorisant les échanges entre agriculteurs et citadins comme « de la vache à l'assiette » à Angers ou la semaine du goût de l'Y Grenoblois.

Un réseau

www.terresenvilles.org

3 missions

- échanger les savoir-faire
- expérimenter en commun
- contribuer au débat sur la Ville et son Agriculture

Pour 4 grands chantiers

- co-construction des politiques agricoles périurbaines
- protection et gestion concertée des espaces agricoles et naturels périurbains
- circuits courts et gouvernance alimentaire des agglomérations - prise en compte des espaces ouverts périurbains et de leur agriculture par les politiques européennes

Des outils d'aides à la décision

- banque d'expériences
- guide de la co-construction
- guide « Comment bien prendre en compte l'agriculture dans les SCoT ? »
- guide des aides européennes périurbaines

Des contributions politiques

Donner toute sa place à l'AGRICULTURE PÉRIURBAINE dans les agglomérations



Le développement des métropoles et des villes a modifié en profondeur le territoire. La rencontre de deux mondes, le rural et l'urbain, a créé un Tiers-Espace¹, le périurbain. Les agglomérations rassemblent dorénavant des espaces urbains et des espaces périurbains aux ruralités diverses. Elles enchevêtrent espaces bâtis et espaces agricoles, forestiers et naturels, souvent sans avoir maîtrisé leur étalement urbain.

Lorsque cette mosaïque est pensée et gouvernée, elle devient un formidable atout : « La qualité de la ville et de la vie constitue un atout reconnu du Pays de Rennes. Le choix « d'une ville-archipel », au développement polycentrique, en articulant l'espace agro-naturel et les bourgs, a permis d'éviter un étalement des banlieues et de maintenir une alternance entre la ville et la campagne, créant ainsi la forme urbaine spécifique de l'agglomération rennaise », in SCoT du Pays de Rennes.

L'agriculture est dorénavant une composante de la nouvelle ville. Même en zone urbaine, les sols agricoles occupent plus d'espace que les réseaux routiers et les constructions (37% de la surface totale)². Plus de la moitié du blé français est cultivée en zone urbaine et périurbaine, sur les meilleures terres du pays.

On qualifie traditionnellement cette agriculture d'**agriculture périurbaine** bien que de nombreuses exploitations soient au cœur de l'urbain. Elle est souvent perçue par les urbains comme une agriculture de circuits courts et, parfois présentée comme le contre-modèle de l'agriculture intensive. Pourtant, les 231 000 exploitations des communes périurbaines³ au sens de l'Insee se différencient généralement peu de l'agriculture moyenne du département.

Seules les 57 000 exploitations du pôle urbain tranchent par leurs productions spécialisées et leurs petites surfaces d'exploitation. Par contre, les politiques en faveur de cette agriculture cherchent toutes à des degrés divers à tirer partie de l'important marché local.

¹ Selon le mot du géographe
² Martin Vannier/Couronnes urbaines et communes multi polarisées corréolues. In Agreste Numéro 117 - décembre 2002
³ Chiffres du dernier recensement général de l'agriculture de 2000



des enjeux pour la Ville comme pour l'Agriculture

Il n'est plus raisonnable de laisser faire un étalement urbain qui a soustrait à l'agriculture 61 100 hectares⁴ par an en moyenne, dont 26 000 ont été transformés en « pelouse » et 35 100 artificialisés de 1992 à 2003. La recherche de durabilité, de cohésion et de dynamisme territorial en période de crise économique, amène à repenser le développement et l'organisation de la ville. C'est une question **d'équilibre et d'organisation territoriale** puisque la protection et la mise en valeur des espaces ouverts périurbains sont d'abord une manière d'organiser une ville vivable. C'est ensuite une question de **préservation des ressources territoriales**. La lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, pour la préservation de la biodiversité, la protection des ressources revalorise la place de l'agriculture dans l'aménagement urbain. Les récentes crises alimentaires ont rappelé que les terres fertiles n'étaient pas une ressource inépuisable. On s'interroge sur la capacité de la planète à nourrir l'humanité dans un contexte de croissance démographique et de changement climatique.

C'est aussi une question de **développement économique**. Par leurs emplois directs et indirects, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire constituent une force économique importante qui valorise les ressources locales et met en place des filières spécifiques. Elles favorisent le dynamisme économique par la création d'activité. La diversification de l'agriculture à proximité de la ville suscite les innovations de produits et de services.

C'est également une question de **cohésion sociale**. Le besoin de nature en ville (*cf. le développement des loisirs récréatifs : promenade, jogging, sports nature, visites découvertes...*) rend stratégique ces espaces agricoles et naturels périurbains d'accès aisé, peu coûteux. De même, ces espaces de proximité facilitent l'accès d'une population dévalorisée à une alimentation de qualité. Enfin l'agriculture crée du lien social, comme en témoigne la présence des producteurs sur les marchés de détail ou le développement des AMAP⁵.

Et c'est in fine une question **d'identité**. La mondialisation et la multiplication des échanges interrogent chacun sur son appartenance à un territoire et à la planète. La construction d'une identité du territoire favorise le sentiment d'appartenance à celui-ci autant qu'il participe à sa valorisation. L'art, l'architecture mais également le paysage, la gastronomie, les savoir-faire et produits agricoles témoignent de l'identité de la ville et de son ouverture sur le monde.

L'agriculture périurbaine est un **laboratoire pour l'agriculture tout entière**. Elle est en contact permanent avec une société de plus en plus urbaine. L'agriculteur périurbain prend quotidiennement le pouls des controverses (*qualité des produits...*) et des nouvelles attentes urbaines. Comme il n'est pas possible de parler d'agriculture périurbaine sans se préoccuper de l'agglomération, cette agriculture préfigure une territorialisation progressive de la politique agricole. En cette époque de réforme de la politique agricole commune, de Grenelle de l'Environnement et d'une possible évolution du « mille-feuille » français, l'agriculture périurbaine est un atout pour toutes les agricultures.

⁴ Chiffres FNISer pour les aires urbaines au sens Insee. Les espaces urbains ont augmenté durant la même période de 17 %, les taux de croissance les plus élevés l'administration (40%), le commerce et l'artisanat (33%), l'industrie (25%) l'habitat (24%).

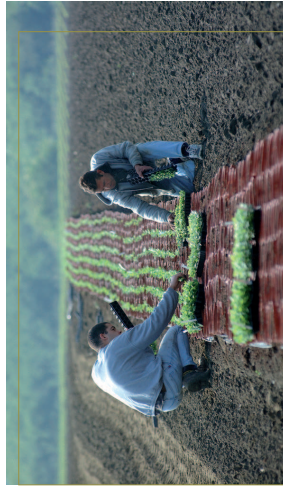
⁵ Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

l'affaire des élus, des agriculteurs ... et de tous

La prise en compte de l'agriculture par les agglomérations n'est pas spontanée. Les institutions et principaux acteurs de la ville sont encore fortement empreints d'une culture urbaine traditionnelle alors que les acteurs agricoles méconnaissent le monde de la ville, voire, pour certains exploitants, préfèrent s'en éloigner.

La définition et la mise en œuvre de projets agri-urbains équilibrés supposent qu'élus et professionnels agricoles travaillent ensemble. Cela nécessite **une posture ouverte et active** du monde agricole et des agriculteurs, qui témoigne d'une volonté de prendre en compte l'évolution périurbaine et les nouvelles demandes sociales. Cette posture favorisera le dialogue avec de nouveaux acteurs, et l'évolution des exploitations sans attendre les injonctions extérieures. L'implication des agriculteurs et de la profession agricole dans la vie urbaine est indispensable pour favoriser la compréhension des enjeux agricoles, pour arriver à un niveau d'interconnaissance permettant de mettre en place des actions appropriées.

Les bénéfices attendus sont conséquents pour les agriculteurs puisque les décisions des collectivités conditionnent l'avenir du foncier agricole et le dialogue territorial prévient et fait éviter de nombreux conflits. C'est aussi le moyen de faire connaître la réalité de l'agriculture et de tirer parti des nombreuses opportunités offertes par la situation périurbaine.



Un effort comparable est nécessaire du côté des élus. Il s'agira d'abord de prendre le temps de saisir la diversité de l'agriculture et des agriculteurs du territoire, parfois d'apurer le passé pour construire la confiance, d'accepter d'élaborer avec le monde agricole des solutions nouvelles et de mettre en œuvre un projet durable, économe et efficace. **Les trois écueils traditionnels à éviter** sont de projeter une agriculture rêvée tellement loin de l'agriculture réelle que le projet démotive les exploitants du territoire, d'arrêter de belles orientations sans y consacrer les moyens nécessaires, et... de ne rien mettre en place de crédible pour protéger les espaces agricoles.

Depuis ces dernières années, d'autres acteurs de la société civile fréquentent la table agricole. Les conseils de développement doivent souvent leur vision de l'agriculture locale. Les associations de consommateurs, les jardins de cocagne, les AMAP, Terres de Liens... témoignent de l'émergence de la société civile urbaine et périurbaine dans la question agricole et alimentaire. La mise en place d'une politique agricole périurbaine gagne à se faire avec l'aide et l'implication de tous, dans le respect des rôles de chacun.

6 étapes pour co-construire un projet agri urbain

Pour favoriser la mise en place des politiques agricoles périurbaines, les membres de **Terres en Villes** ont échangé leurs réussites et leurs échecs. Ils ont élaboré la Charte du réseau qui préconise une démarche progressive en 6 étapes associant intercommunalité et chambre d'agriculture mais aussi d'autres acteurs.

Les acteurs du territoire périurbain ne se connaissent pas ou peu. Le développement de la démarche requiert donc, au préalable, une **connaissance mutuelle** renforcée qui passe par une sensibilisation des acteurs.

Le lieu de co-construction, choisi par les acteurs, détermine, en **concertation**, les modalités du projet.

Préparé à aussi en concertation, **le diagnostic** identifie les **enjeux du territoire** et donc les axes potentiels du projet.

Reprenant les enjeux retenus, **la Charte** définit les **objectifs stratégiques** recherchés et énonce les **engagements politiques**. **Le programme d'action** prévoit, **sur le long terme**, la **mobilisation cohérente de moyens** techniques et financiers décliné en objectifs et répondant à la Charte.

La **convention** entre l'intercommunalité et la chambre d'agriculture explicite clairement le **fonctionnement** des instances du projet et les rôles de chaque partenaire.

L'évaluation se fait sur la politique menée, le partenariat et les actions, et **révisite les enjeux du territoire**.

Cette **démarche s'intègre dans un projet d'agglomération et nécessite une bonne articulation avec d'autres politiques intercommunales qui concourent à sa réussite** : *SCoT, PLU communautaire, schéma de développement commercial, plan de déplacement urbain, plan vert plan bleu, programme d'action fondère...*

la Charte agricole du pays d'Aubagne et de rêtoile

Signée en 1992 entre partenaires, la Charte poursuit **2 objectifs** : la reconnaissance de l'agriculture comme secteur d'activité, la contribution de l'agriculture au maintien du cadre et de la qualité de la vie. Elle privilégie **4 volets** : actions sur le foncier, l'appui technique aux exploitations agricoles, la modernisation du système d'irrigation et la valorisation des produits locaux.

Pour aller plus loin et réviser les enjeux, la Communauté d'agglomération a fait évaluer en 2008 la politique menée. Le comité de gestion de la Charte en a tiré les conclusions et a décidé de la récrire.

le programme local agricole du pays de Remmes

Remmes Métropole et ses partenaires (Chambre d'agriculture, Safer, Pays de Remmes) ont choisi d'orienter de formaliser leur politique agricole périurbaine. A l'issue d'un travail de réflexion intégrant notamment le Conseil de Développement, ils ont arrêté et signé le Programme Local de l'Agriculture (PLA) décliné en **5 axes** :

- échanger autour d'un observatoire de l'agriculture
- concilier urbanisme, foncier et agriculture
- conforter le bocage dans ses multiples rôles
- s'adapter au nouveau contexte énergétique et climatique - renforcer les liens entre les citoyens et les agriculteurs

Sensibilisation

Lieu de co-construction

Diagnostic partagé

Document politique : Charte

Programme pluriannuel d'actions

Convention de partenariat

Évaluation

DOCUMENT 4

Revaloriser les « campagnes périurbaines »

Publié le 08/01/2016 • Par **Delphine Gerbeau** •
dans : Actualité Club Techni.Cités, France

L'urbaniste Frédéric Bonnet a remis le 7 janvier à la ministre du logement Sylvia Pinel son rapport sur l'aménagement des territoires ruraux et périurbains. Prendre en compte leurs richesses et spécificités, et valoriser leurs expériences c'est ce qui doit guider l'action pour revaloriser ces mal-aimés.

Missionné après le Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, l'urbaniste Frédéric Bonnet, grand prix de l'urbanisme 2014, a remis son rapport relatif à l'aménagement des territoires ruraux et périurbains à la ministre du logement le 7 janvier 2016. Après le rapport remis en septembre par le CGEDD intitulé « Requalifier les campagnes urbaines », et le colloque organisé par le ministère, le 12 novembre sur la France périurbaine, il s'agit d'une nouvelle somme d'analyses et de propositions pour revaloriser ce que certains désignent comme la « France moche ».

Plutôt que de calquer les modèles d'aménagement conçus pour la ville, l'urbaniste appelle à tenir compte des spécificités de ces espaces, et de leurs atouts, en matière de paysage, de qualité de vie, de ressources naturelles... pour concevoir de nouveaux modes de faire.

Pour caractériser ces territoires ruraux et périurbains, une série de points communs :

- une densité de population faible, voire très faible ;
- une part prépondérante de territoire non-bâti, occupé soit par des cultures, soit par la forêt, ou des aires naturelles significatives ;
- une part importante du tissu urbain constitué de maisons (regroupées en bourgs, diffus ou regroupées en lotissement) ;
- un déficit d'ingénierie : une maîtrise d'ouvrage publique plutôt faiblement constituée en terme d'aménagement, voire inexistante ;
- une mobilité principalement fondée sur la voiture ;
- une ingénierie publique plus faible que dans les métropoles, et une maîtrise d'œuvre/ingénierie privée moins disponible à proximité immédiate du territoire ou au sein de ceux-ci.

Le manque de moyens compensé par l'innovation

Dotées de moins de moyens financiers que les grandes métropoles, ces territoires, note le rapport, sont cependant caractérisés par « une proximité importante entre les citoyens et les élus, un écart réduit entre expertise citoyenne et expertise externe, un certain pragmatisme stimulé par le manque de moyens – qui a précédé de bien des années les réductions budgétaires actuelles –, une capacité à l'innovation et à la mutualisation des ressources pour des modes d'aménagement plus sobres ».

Ces zones, que l'auteur propose de rebaptiser « campagnes urbaines », comme le CGEDD l'a aussi fait dans son rapport de septembre, sont indispensables aux équilibres territoriaux : elles représentent une complémentarités de ressources, complémentarités d'usages et de pratiques, complémentarités culturelles, avec les territoires urbains.

En ce qui concerne la méthode, le rapport recommande à l'Etat de favoriser l'expérimentation et les démarches de projet (dont l'interactivité et la transversalité sont très fécondes), les échanges entre acteurs locaux (aux niveaux régional et national), mais aussi l'accompagnement au plus près du terrain. Le rôle des CAUE, et des agences d'urbanisme, doit être réaffirmé et mis en valeur dans l'accompagnement des élus et des citoyens, et dans le débat inter-territorial.

Un projet de territoire transversal porté politiquement

Le projet de territoire est désormais indispensable, au niveau de l'interco, mais aussi du bassin de vie, le Scot pouvant être un outil adéquat. La transversalité des projets entre les services doit aussi être améliorée. « Plus encore que la maîtrise d'œuvre, les territoires ruraux et les campagnes urbaines manquent d'une maîtrise d'ouvrage constituée dans la durée, apte à assurer les continuités de projet et l'articulation entre planification et action. Ce déficit est d'abord politique. Les élus ne travaillent pas forcément ensemble, même s'ils ont depuis plusieurs années la charge commune de l'activité économique, du transport scolaire ou de l'assainissement et de la gestion des déchets. Cela crée des liens, mais ne fait pas projet », note le rapport.

Pour améliorer la qualité des documents d'urbanisme, il faut mieux travailler la phase de projet, avec des équipes pluridisciplinaires, adaptées aux enjeux, par la plus grande disponibilité des élus, l'organisation d'atelier où ils sont réellement proactifs. Il s'agit aussi de mieux intégrer les espaces non bâtis dans les projets de territoires – trames vertes et bleues, espaces agricoles, franges entre bâti et non bâti. En ce qui concerne les lotissements, Frédéric Bonnet propose de mettre au point un nouveau référentiel, avec une série de préconisations : mieux utiliser les orientations d'aménagement et de programmation dans les PLU, réinventer la voirie, diversifier les typologies de bâti, favoriser la mixité fonctionnelle...

Plusieurs mesures proposées ont déjà été concrétisées, comme la simplification des documents d'urbanisme, la mise en œuvre d'un plan de requalification des centres-bourgs, la création d'un lab périurbain, annoncée en novembre dernier.

Développer et soutenir l'agriculture périurbaine

DEVELOPPER ET SOUTENIR L'AGRICULTURE PERIURBAINE

L'agriculture périurbaine représente un modèle de développement agricole où les collectivités locales, autour de l'agglomération parisienne et des pôles de centralité régionaux sont directement associées. Elles engagent un dialogue avec la profession agricole en vue de partager un territoire souvent contraints par sa taille et par la multiplication de ses usages.

Un réseau de partenaires institutionnels composé des Chambres d'Agriculture, de l'Agence des Espaces Verts, des AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), de Terre de Liens, du Groupement d'Agriculteurs Biologiques ... et de la Safer, orchestré par le Conseil régional agit pour la redynamisation des territoires agricoles périurbains, souvent constitués d'une agriculture spécialisée dont les productions sont vendues aux consommateurs à travers des circuits courts de proximité.

Les programmes agriurbains régionaux

Les collectivités ont un rôle primordial à jouer dans le développement agricole périurbain et peuvent mettre en place des structures associatives regroupant des agriculteurs, la société civile, des élus locaux et des partenaires techniques. En Ile-de-France, 12 territoires se sont structurés autour de cette thématique et développent des projets répondant aux attentes de la société et des consommateurs. La SAFER a participé à l'émergence de l'un de ces territoires et en assure aujourd'hui le pilotage (animation du programme LEADER Seine Aval), ce qui lui confère une expérience originale en matière d'élaboration et de conduite de projets périurbains. La Safer est en mesure d'accompagner les collectivités et leur apporte une ingénierie de projet de territoire inscrite dans une dimension régionale et européenne. Les collectivités peuvent contribuer aux projets d'installation de nouveaux maraîchers, de valorisation des circuits courts de proximité, des activités et filières céréalières ou soutenir des labels de qualité.

Les pôles agricoles de proximité

La Safer de l'Ile de France participe pleinement à cette dynamique locale et a mis en place un modèle d'installation collective de nouvelles activités agricoles s'inscrivant dans cette démarche d'agriculture territorialisée : les pôles agricoles de proximité. Ces pôles d'activités agricoles périurbaines ont été réfléchis avec une équipe de paysagistes et d'architectes (Atelier Roberta). Ils apportent aux futurs gestionnaires de ces espaces les principales réponses aux questions suivantes :

- Comment préserver au maximum les espaces ouverts et optimiser les surfaces productives ?
- Comment organiser les différentes infrastructures pour assurer une fonctionnalité optimale du site ? (production, circulations, logements, commercialisations) ?
- Comment intégrer et valoriser les équipements dans le paysage existant ?
- Comment éviter tout changement d'affectation et prévenir le mitage en zone périurbaine ?
- Comment assurer la pérennité des systèmes de production (lors des départs en retraite ou des cessations d'activités) ?
- Comment repositionner l'agriculture au centre du projet urbain de territoire ?

Les filières agricoles de proximité au service des territoires

L'agriculture périurbaine est souvent associée à l'agriculture de proximité. La Safer de l'Ile de France apporte régulièrement son concours auprès des élus et de la société civile pour renforcer leurs liens avec les agriculteurs. Plusieurs études-actions ont déjà été réalisées pour mieux identifier ou développer ces circuits courts de proximité.

A titre d'exemple, le Conseil départemental du Val de Marne engage une politique de soutien en direction des circuits courts de proximité, à partir d'une étude sur les filières courtes en maraîchage réalisée par la SAFER, et ambitionne de développer un approvisionnement des cantines scolaires de ses collèges en produits locaux. En 2011, la SAFER a par ailleurs recueilli une promesse de vente portant sur un bâtiment industriel situé dans une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur la commune de Vernouillet (78). Cette ZAC, en reconversion est destinée aux activités commerciales. Un porteur de projet, maraîcher sur la commune, se positionne à l'acquisition d'une partie du bien lors de la publicité réalisée par la SAFER pour développer un point de vente de ses productions. Ce projet est soutenu par les collectivités et par l'Etat (Région, Conseil départemental, Ville de Vernouillet) et bénéficie des crédits et l'animation du programme LEADER, également confiés à la Safer.

Cette opération, réalisée en lien étroit avec les services de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile-de-France, a permis de négocier un cahier des charges avec le porteur de projet. Ce dernier s'engage à signer avec une dizaine d'agriculteurs du secteur des contrats d'approvisionnement pour diversifier l'offre de produits locaux vendus dans son magasin.

Le développement de l'agriculture biologique

Le développement de ces liens entre le monde agricole et les collectivités va souvent de pair avec agriculture de qualité. La société civile est aujourd'hui demandeuse de produits de qualité et exige parfois un mode de production adapté à ses attentes. Les contraintes environnementales qui pèsent sur le foncier (périmètres de captage en eau potable...) poussent également les exploitations agricoles à réfléchir à des modes de productions plus respectueux de l'environnement.

L'agriculture biologique fait partie de ses modes de production et est aujourd'hui fortement soutenue par l'Etat et les collectivités.

La Safer anime dans le cadre du Plan bio de l'Etat et la Région courant sur la période 2009/2013 un groupe de travail "accès au foncier et territoires". A ce titre, elle :

- porte à connaissance le programme régional en faveur du développement de l'agriculture biologique auprès de l'ensemble des acteurs,
- Identifie les porteurs de projet(s) en lien avec les autres partenaires (agriculteurs, bailleurs, collectivités, acteurs de la filière agricole biologique...),
- communique auprès des porteurs de projets(s) en Agriculture Biologique ses offres de propriétés pouvant convenir à ce mode de production,
- repère les territoires d'accueil et identifie les initiatives locales (restauration collective, circuits courts...),
- accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de projets de développement de l'activité agricole biologique et les conseille dans leur politique d'intervention foncière à mettre en place,
- réalise une première étude de faisabilité technique pour l'implantation de toute nouvelle activité,
- oriente les porteurs vers les autres partenaires techniques

Pour implanter une activité agricole biologique et notamment en agriculture spécialisée (maraîchage, horticulture, arboriculture), un propriétaire bailleur, une collectivité ou tout porteur de projet doit au préalable prendre en compte les éléments suivants :

- la qualité physique et agronomique des sols,
- l'eau et l'irrigation,
- la sécurisation du foncier et le type de contrat (vente, location, nécessairement de type bail rural),
- l'urbanisme et la question de la constructibilité dans la zone dédiée au projet,
- le choix de l'agriculteur si le projet est porté par une collectivité ou bailleur public ou privé.

Pour réussir une installation en agriculture biologique, le futur agriculteur doit avoir une formation professionnelle adaptée et une première expérience dans un domaine équivalent significative, réalisé une première étude prévisionnelle d'installation ainsi que des moyens financiers lui permettant d'investir dans son outils de production. Ces démarches doivent être réalisées avec les différentes institutions professionnelles accompagnant les producteurs biologiques.

La SAFER de l'Ile-de-France a, depuis la mise en place du plan du plan bio orienté du foncier vers ce type de production et favorisé l'installation de nouveaux producteurs. Elle a, à titre d'exemple, rétrocédé 120 ha de terres situées en vallée de Seine, au sein d'une aire d'alimentation de captage au profit de la Région Ile-de-France. Ces terres, gérées par l'Agence des Espaces Verts ont été louées en vertu de baux à long terme à des porteurs de projets développant des activités agricoles biologiques variées (légumes de plein champs, maraîchage, céréales...).

DOCUMENT 6

Loi d'orientation agricole n° 1999-574 du 9 juillet 1999

La ZAP (Zone agricole protégée)

Textes de

référence : Articles [L.112-2](#) et [R.112-1-4 à R.112-1-10](#) du code rural

Principes : Les zones agricoles protégées (ZAP) sont des servitudes d'utilité publique instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes.

Elles sont destinées à la **protection de zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général** en raison de la qualité des productions ou de la situation géographique.

Tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique doit être soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture.

En cas d'avis défavorable de l'une d'entre elles, le changement ne peut être autorisé que sur décision motivée du préfet. Ces dispositions ne concernent pas le changement de mode d'occupation du sol si celui-ci relève d'une autorisation au titre du Code de l'urbanisme ou si le terrain est situé à l'intérieur d'un document d'urbanisme.

Loi relative au développement des territoires ruraux dite loi DTR n° 2005-157 du 23 février 2005

Le PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espace agricoles et naturels périurbains)

Textes de Décret d'application n° 2006-821 du 7 juillet 2006

référence : Articles [L.143-1 à L.143-6](#) et [R.143-1 à R.143-9](#) du code de l'urbanisme

Principes : Les périmètres de **protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains** (PAEN) sont instaurés par le département avec l'accord de la ou les communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture.

La délimitation du périmètre doit être compatible avec le SCoT et ne peut inclure de parcelles situées en zone urbaine ou à urbaniser délimitée par le POS/PLU ou dans un périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD). Toute réduction de ce périmètre se réalise par décret.

Un programme d'action est élaboré par le département, avec l'accord des communes et avis de la chambre d'agriculture, de l'Office national des forêts ONF (si concerné), du PNR ou de l'organe de gestion du parc national (le cas échéant).

Il précise les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la

préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

A l'intérieur de ce périmètre, le département ou, avec son accord, une autre collectivité territoriale ou un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), peut réaliser des acquisitions foncières à l'amiable, par expropriation ou par préemption.

En zone espace naturel sensible (ENS), la préemption se fait par exercice du droit de préemption ENS ; hors zone ENS, par mobilisation du droit de préemption Safer, à la demande et au nom du département, dans le cadre d'une convention département-Safer.

La préemption s'applique notamment sur tout terrain bâti ou non bâti faisant l'objet d'une aliénation à titre onéreux.

En Région Ile-de-France, l'Agence des espaces verts (AEV) peut également acquérir des biens à l'amiable, avec l'accord du département.

Les biens acquis intègrent le domaine privé de la collectivité locale ou de l'établissement public et doivent être utilisés pour réaliser les objectifs du programme d'action. Ils ne peuvent être inclus dans une zone urbaine ou à urbaniser du PLU.



Les friches, un levier sous-estimé pour développer l'agriculture périurbaine

Démarches et outils pour reconquérir l'usage agricole des terres

Publication n°10 - Novembre 2017

Introduction

Un constat dans l'aire métropolitaine lyonnaise : des friches existent mais il est difficile de localiser et de quantifier le phénomène et donc d'y remédier

La perte de l'usage agricole des terres se conjugue souvent sous l'effet d'un double phénomène :

- une déprise agricole liée aux difficultés socio-économiques d'une production ou d'une filière,
- une forte pression foncière entraînant des comportements de spéculations sur des espaces agricoles qui cessent alors d'être exploités.

Ces espaces qui perdent leur usage agricole conserve souvent une vocation agricole au sens de l'occupation du sol ou de la planification.

Il en résulte un repli de l'agriculture plus fort que ne le laisseraient penser les seuls chiffres de l'artificialisation.

Dans l'aire métropolitaine lyonnaise, ce sont près de 9 900 hectares agricoles qui ont été urbanisés (pour le développement résidentiel, les activités économiques et les infrastructures) entre 2005 et 2015. Mais la perte réelle d'espaces voués à l'agriculture professionnelle va bien au-delà. Faute d'une connaissance fine des espaces en friches, il est aujourd'hui difficile de connaître l'ampleur du phénomène.

On peut néanmoins affirmer que de nombreux espaces sont concernés, notamment en mesurant l'écart entre l'évolution de la Surface agricole utile (SAU) et l'évolution de l'occupation du sol. Ainsi, entre 2000 et 2010 dans le Rhône, la diminution totale de la SAU était quatre fois plus importante que la diminution d'espaces agricoles liée à l'artificialisation. La problématique dépasse ainsi la question de l'enfrichement et porte sur l'absence d'exploitation agricole au sens large sur des terres jusqu'alors cultivées.

Friche agricole et planification urbaine

Le phénomène se traduit dans les documents d'urbanismes locaux par un décalage entre le statut des sols et leurs usages. Ainsi, nombreuses sont les parcelles identifiées comme étant agricoles alors même qu'elles ne sont plus exploitées. Ce décalage met en jeu la cohérence et la portée des politiques de protection des espaces agricoles.

Les évolutions législatives enjoignent à étudier ces problématiques. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 12 octobre 2014 précise que « le représentant de l'État dans le département charge, tous les cinq ans, la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de procéder à un inventaire des terres considérées comme des friches qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière ».

Dans ce contexte, la Direction départementale des territoires du Rhône et les autres partenaires de l'Observatoire des espaces agricoles et naturels tiennent à disposer d'éléments et d'outils utiles aux collectivités et aux acteurs qui souhaitent s'inscrire dans une démarche de reconquête d'un usage agricole des terres.

Cette 10^e publication de l'Observatoire fait suite à des travaux sur l'économie agricole, le système alimentaire et les dynamiques d'artificialisation. À destination des collectivités locales et des acteurs concernés par la remobilisation d'espaces pour l'agriculture, elle présente des expériences de territoires investis sur la reconquête des friches, les enseignements qui en découlent, et propose des outils cartographiques pour accompagner la réalisation de diagnostics de l'usage agricole.



Définitions

Friches : parcelle non entretenue où s'est développée une végétation ligneuse.

L'**absence d'usage agricole** y est alors visible, ce qui n'est pas toujours le cas des parcelles entretenues pour des usages privés ou de loisirs.

Enfrichement : passage progressif d'une parcelle entretenue à l'état de friche par développement d'une végétation ligneuse.

Déprise : ici entendu comme le repli de l'activité agricole pour des raisons internes à l'agriculture, difficultés économiques, difficultés d'accès ou d'exploitation qui entraînent l'abandon de certaines parcelles.

Spéculation/rétention foncière : parcelles non constructibles qui ne sont plus laissées en fermage ou autres modes d'exploitation par des propriétaires qui craignent de ne pouvoir récupérer leur bien au cas où celui-ci serait déclaré constructible.

Usages de loisirs : usages non professionnels, par exemple de prairies ou de vergers, entretenus à titre privé ou loués entre particuliers pour des usages non agricoles.

Pourquoi lutter contre les friches et la perte d'usage agricole ?

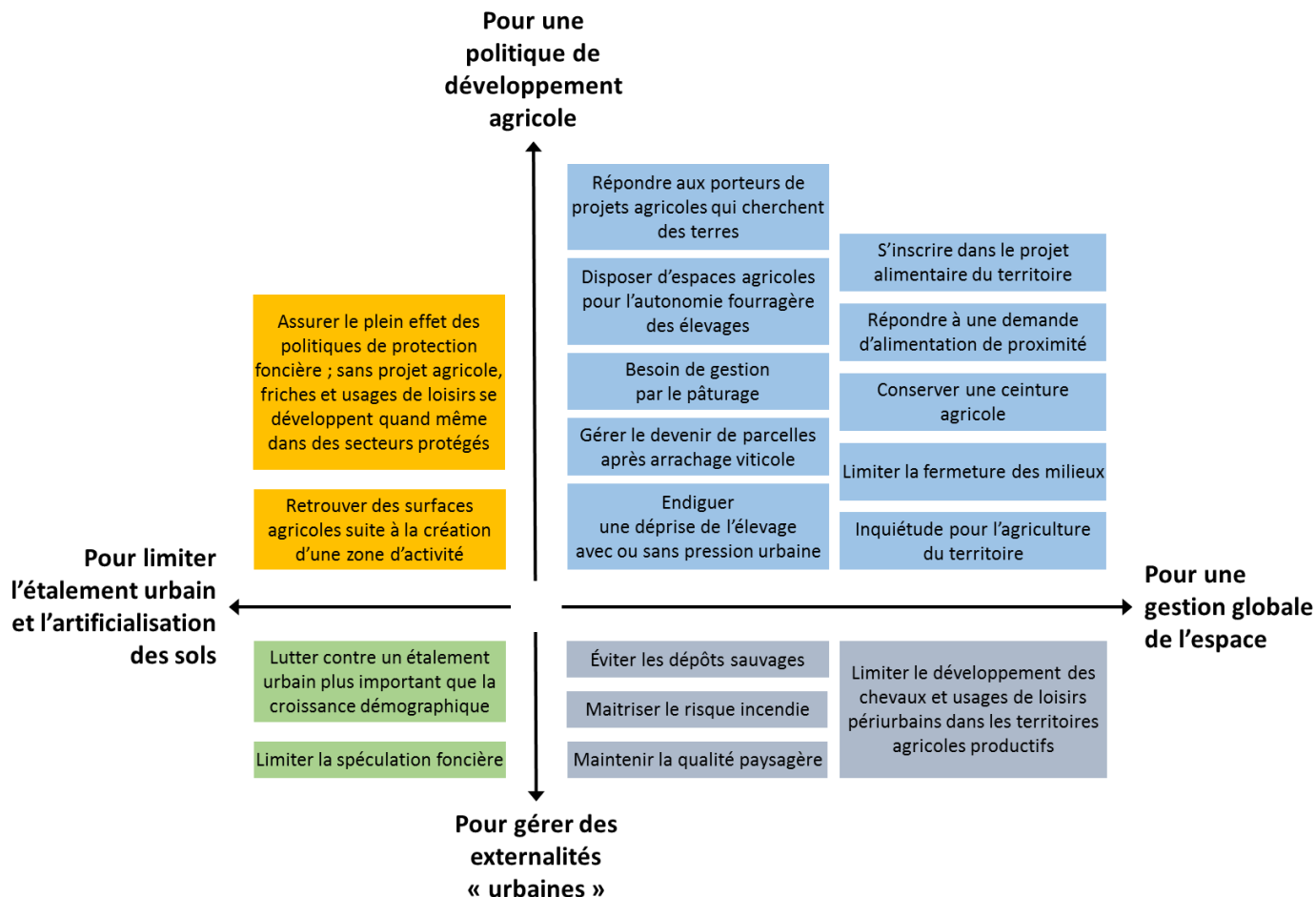
Les raisons pour lesquelles les collectivités s'attachent à lutter contre la friches sont diverses : politique agricole, gestion globale de l'espace ou encore maîtrise du développement urbain et de ses effets de bord. Il est essentiel de se poser clairement la question de « pourquoi lutter contre la friche ? » avant de se lancer dans une démarche de remobilisation du foncier agricole.

Une série d'entretiens - réalisés avec des acteurs du développement agricole dans l'aire métropolitaine lyonnaise et dans d'autres régions françaises - a permis de mettre en évidence quatre familles d'objectifs expliquant la mise en place de démarches de reconquête de l'usage agricole.

Les objectifs ne sont pas exclusifs les uns des autres et se complètent souvent pour constituer des politiques agricoles plus globales.

Bien identifier les enjeux auxquels ils répondent permet de cibler les axes stratégiques d'une future politique de valorisation des friches agricoles.

Objectifs politiques et enjeux de remobilisation du foncier agricole



Les trois grandes étapes du processus de remobilisation des friches agricoles

La remobilisation des friches agricoles est un processus au long cours. Parmi les principaux facteurs de réussite, le portage politique et le dialogue entre collectivité, propriétaire et profession agricole.



Le temps, la gouvernance et la « bonne » échelle

La majorité des démarches sont menées à l'échelle communale, liées à un terrain ou à une opportunité en particulier.

Des territoires comme Nantes Métropole portent une démarche d'ensemble avec des scènes de coordination entre l'échelle communale de l'action et les échelles plus large de capitalisation et de restitution.

Avec du recul sur les premières démarches, l'enseignement essentiel à retenir est l'inscription de celles-ci dans le temps long. Plusieurs années sont nécessaires pour faire évoluer les postures et obtenir des résultats.



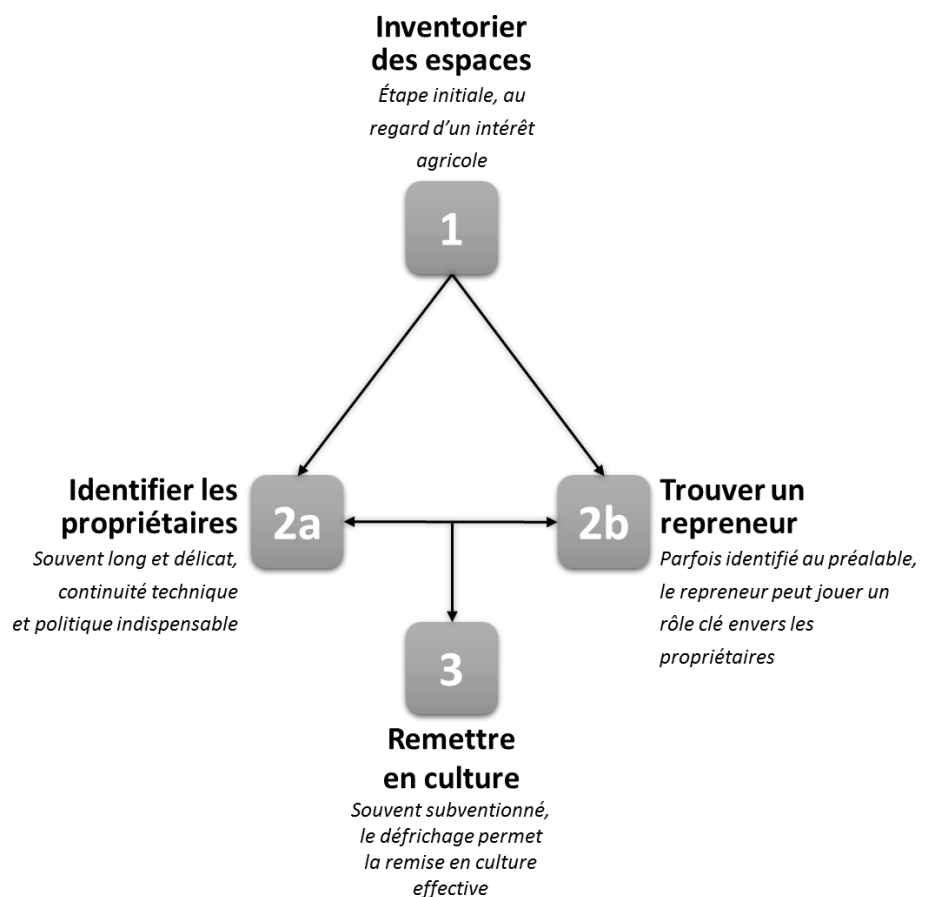
Les politiques foncières

Certains territoires réalisent une veille foncière avec la Safer. Ils en tirent une compréhension plus fine qui peut se concrétiser par une stratégie de protection ou d'acquisition.

Les Monts d'Or assurent ainsi la pérennité de l'action publique en concentrant leurs moyens sur l'acquisition de parcelles et de bâtis. Pour des enjeux moindres, un équilibre peut être trouvé par un portage temporaire ou par une gestion avec un cahier des charges qui garantit l'usage agricole.

La conjonction d'une veille foncière, d'une protection renforcée (de type Penap) et d'une intervention ciblée pour la sensibilisation des notaires et des propriétaires fait baisser la spéculation foncière et facilite le retour d'une exploitation agricole.

Les trois étapes, depuis l'intention jusqu'à l'action



Un processus au long cours

Une fois la décision prise de conduire une politique de remobilisation des friches agricoles, plusieurs étapes incontournables s'ouvrent pour les acteurs de cette reconquête.

La première étape est de dresser un état des lieux des friches dans le territoire et de connaître précisément les parcelles concernées par ce phénomène. L'utilisation d'outils d'observation adaptés et l'intervention d'acteurs (agriculteurs, élus) ayant une connaissance fine du terrain sont nécessaires pour aller au bout de cet inventaire, socle incontournable du projet.

La deuxième étape comprend deux axes qui peuvent être menés concomitamment : le premier pour identifier les propriétaires et le deuxième pour trouver un ou des repreneurs. À ce stade de la démarche, c'est l'animation territoriale et la négociation qui prévaut. C'est l'étape la plus délicate et la plus longue du processus. La constance de l'ambition politique est un des déterminants majeurs de sa réussite.

Enfin, la quatrième étape consiste en la remise en culture. L'aide de la collectivité, au titre d'une politique agricole locale par exemple, permet d'accélérer ce processus et d'assurer le retour effectif à une agriculture active.

Les principaux facteurs de réussite



- La continuité du portage politique au-delà du renouvellement des mandats
- La cohérence entre la volonté politique et les relais techniques qui connaissent le terrain et les acteurs
- La transversalité, au sein des collectivités, sur l'ensemble des enjeux d'aménagement de l'espace rural et de stratégie foncière
- Le dialogue autour du projet commun de remobilisation d'espaces agricoles de l'ensemble des acteurs du développement agricole
- Une nouvelle génération d'agriculteurs dans une dynamique d'insertion en contexte périurbain et de synergie vis-à-vis de la demande urbaine

Les freins à la reconquête des friches



- Le morcellement de la propriété foncière
- Le temps d'animation nécessaire pour identifier puis convaincre les propriétaires et trouver un repreneur
- Un financement des différents niveaux de collectivité qui a du mal à s'inscrire dans la durée nécessaire pour l'animation
- Le temps nécessaire à l'évolution des postures de propriétaires ou d'agriculteurs réticents. Évolution qui se produit parfois après que les programmes d'animation cessent

« Des centaines d'hectares ont été retirés des zones à construire. Sur ces zones-là, il faut y aller, il en va de la crédibilité de la vocation des zones agricoles et naturelles ».

« Tant qu'il n'y a pas de contrainte (Penap, obligations d'entretien...), il n'y a pas de conscience qu'une parcelle en friche peut servir ».

Parole d'acteurs

Remettre en culture



Nantes, une ambition qui porte ses fruits

En 2009, Nantes Métropole réalisait un premier diagnostic du territoire recensant près de 4 000 hectares sous-exploités ou en friche. Depuis, ce sont 450 hectares qui ont pu être remis en culture pour la confortation d'exploitations ou l'installation de nouvelles exploitations.

Les trois quarts des nouvelles installations se font en maraîchage et la moitié en agriculture biologique pour de la vente directe. Cette dynamique s'intègre bien dans les souhaits du territoire en termes de politique alimentaire.

L'échelle métropolitaine assure la cohérence et la stratégie d'ensemble mais c'est l'échelle communale qui est déterminante pour la concrétisation grâce à une animation régulière, de deux rencontres par mois à une par an d'une commune à l'autre.

Un des éléments déterminants de cette réussite est la cohérence entre la volonté politique constante de maintien de l'agriculture aux portes de la ville, la nature des décisions prises en termes de planification et de politique agricole et la pérennité de l'animation territoriale.

Dans l'ensemble du processus de reconquête des friches, les collectivités, communautés de communes ou syndicats mixtes contribuent, au financement de l'animation territoriale de l'ensemble de la démarche (parfois confiée à la Chambre d'agriculture ou à la Safer) et aux travaux de défrichage, souvent par un forfait.

Le forfait de subvention pour aider les propriétaires à assumer le coût du défrichage est attribué en fonction de l'intérêt de la parcelle pour le territoire : situation, végétation, enjeux agricoles ou écologiques.

Plusieurs modalités sont mises en œuvre pour intégrer les opérations dans une dynamique territoriale plus large et en limiter le coût :

- chantier participatif bénévole dans le cadre du plan de gestion d'un espace naturel sensible du Pays Mornantais,
- chantier d'insertion dans le Pilat ou à Nantes, avec les brigades vertes dans le Beaujolais ou l'Agglomération lyonnaise,
- association avec des maisons familiales et rurales dans les Monts d'Or ou avec des lycées agricoles.

À l'issue des travaux, les collectivités accompagnent régulièrement propriétaires et fermiers dans la rédaction d'un bail rural qui comprend des engagements des deux parties pour garantir la pérennité d'un usage agricole répondant pour le long terme aux enjeux qui ont motivé la démarche de reconquête.

Facteurs de réussite



- Le bon opérateur et les synergies en fonction du contexte local pour limiter les coûts
- Une concertation avec les associations naturalistes pour minimiser l'impact des travaux sur la faune et la flore

Freins



- Végétation ligneuse trop avancée qui complexifie et renchérit les travaux
- Palissage des vignes et vergers qui empêche l'utilisation de certains outils

Méthodologie d'évaluation et d'analyse des conflits dans les espaces ruraux et périurbains

(...)

Les conflits d'usage de l'espace, des réalités locales

Ces conflits sont inscrits dans des territoires. Ils reposent sur une base physique, se déroulent entre voisins et prennent naissance autour de biens matériels ou immatériels (eau, sols, paysages, etc.). Ils s'inscrivent dans un cadre institutionnel et géographique, déterminé à la fois par les jeux et les règles des instances locales et supra-locales, ainsi que par des déterminants culturels.

Les événements conflictuels sont identifiables par rapport à un bien ou espace support défini. Par espace support du conflit, nous entendons l'espace au sein duquel les usages s'opposent, par exemple autour du sol ou l'eau. Les cas étudiés ont trait tout autant à la question foncière et à l'aménagement territorial qu'à l'eau et à sa gestion, à la superposition des usages (agriculture – tourisme – loisirs), au développement d'activités économiques industrielles et agricoles, aux paysages et à leurs changements à travers l'urbanisation et l'implantation de nouveaux équipements du type champs d'éoliennes, stations d'épuration, centres de traitements des déchets, etc.

Les participants aux conflits

Les personnes (physiques ou morales) impliquées peuvent appartenir à deux grandes catégories :

- des usagers de l'espace et des ressources à des fins productives (propriétaires ou non de l'espace et de leur outil de travail) ;
- des usagers de l'espace et des ressources à des fins non productives.

Ces usagers, dont beaucoup peuvent assumer de manière conjointe des fonctions productives et non productives, agissent à titre individuel ou dans le cadre de réseaux ou de groupes d'acteurs. Pour cette raison, nous avons choisi de fonder notre méthode sur les acteurs plutôt que sur les usages de l'espace et leurs catégories d'usagers (résidents, agriculteurs, écologistes, industriels...) qui restent abstraites et ne recoupent souvent qu'une partie de la réalité et de la complexité des acteurs et des relations qu'ils entretiennent. Nous parlons alors, suivant l'exemple de Janelle (1977) et de Ley et Mercer (1980), de participants aux conflits, ou encore de parties prenantes.

Les mobiles de la conflictualité

La conflictualité naît de changements ou de projets de changements, perçus par une partie des acteurs locaux comme contraires à leurs intérêts et à leurs volontés. Il s'agit de :

- la construction, la dégradation ou la destruction d'un bien, d'un paysage ou d'une infrastructure ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle production ou l'extension d'une activité ;
- l'émission d'externalités négatives (pollutions diffuses, odeurs, écoulement des eaux) ;
- l'aménagement d'un bien ou d'un espace ;
- les questions d'accès (restriction/exclusion, ou ouverture/servitudes).

Les biens ou les aménagements peuvent exister ou n'être qu'en projet, pour que le conflit émerge (dans ce cas, le conflit est dit anticipé ou préventif).

Des tensions aux conflits

La distinction entre tensions et conflits est délicate à analyser. On dira qu'une tension désigne une opposition sans engagement tangible des protagonistes, tandis qu'un conflit se fait suite à un engagement explicite des acteurs, qui se traduit par un passage à l'acte : menaces, voies de fait, recours aux tribunaux, acte technique, signal (panneaux d'interdiction...), voire simple problème de voisinage.

Dans ce cas un conflit prend naissance avec l'engagement crédible de l'une des parties, par :

- le recours aux tribunaux ;
- le fait de porter le différend devant des instances publiques ou des représentants des services de l'État ;
- la médiatisation (différend porté devant les médias, presse, radio, télévision, etc.) ;
- les voies de fait ou la confrontation verbale (menaces) ;
- la production de signes tels que panneaux et/ou barrières interdisant un accès, etc.



Les manifestations de la conflictualité

Ponctuels ou répétitifs, les conflits peuvent se manifester de diverses manières. Au niveau inter-individuel, ce sont des relations de mauvais voisinage, voies de fait, recours à des tierces parties, rétorsions, représailles. À un niveau plus général, ils peuvent être portés par des individus (des élus par exemple) ; à un niveau collectif, par des groupes, en particulier les associations représentant les usagers de l'espace, les administrations, les collectivités locales ou territoriales.

Gestion et prévention des conflits

Les tensions et conflits ont une (des) histoire(s), qui ne préjuge(nt) en aucun cas d'une résolution systématique. Certains conflits s'éteignent rapidement, alors que d'autres peuvent perdurer et connaître des phases plus ou moins intenses ou larvées selon les périodes.

Nous rencontrons régulièrement des acteurs qui tentent de mettre en œuvre des modes de résolution ou d'atténuation de la conflictualité, des actions visant à l'apaisement de la tension ou à la prévention du conflit (négociation interindividuelle, intervention de tiers ou de groupes représentant les usagers de l'espace, voie non juridictionnelle comme la médiation institutionnalisée). Dans certains cas c'est une entente entre acteurs, dans d'autres c'est la mise en œuvre d'une technique de type réglementaire ou juridique : acte technique ; dédommagement (compensation, financière ou non) ; planification spatiale ; suppression de l'activité, déplacement ; traitement par les juridictions ou par les assurances.

Tableau 1. Acteurs et arguments.

Catégories d'acteurs intervenant dans les conflits étudiés	Catégories d'usages identifiés pour l'analyse des conflits	Registres d'argumentation : catégories d'analyse pour la base de données
Acteurs agricoles et assimilés	Création d'infrastructures	Argumentation scientifique et technique
Acteurs industriels	Production de services et exploitation d'infrastructures	Argumentation socio-économique
Acteurs du service marchand	Production agricole, halieutique et forestière	Référence aux droits privés du sol
Associations	Production industrielle	Responsabilité
Autorité publique locale	Usage récréatif et touristique	Qualité de vie
Autorité publique nationale	Usage résidentiel	Valeurs
Élus	Préservation et gestion des ressources	Respect de la loi et de la réglementation
Organisation professionnelle	Absence d'usage caractérisé	
Personne physique		

(...)

Une illustration : les conflits en région Île-de-France

Les travaux que nous avons menés sur différentes zones du territoire français montrent que le premier objet des conflits d'usage de l'espace en France est lié à la maîtrise foncière et au développement résidentiel (constructibilité, permis, concurrence foncière, zonages, etc.). Viennent ensuite les contestations portant sur la construction d'infrastructures, puis les conflits liés aux activités de chasse, aux externalités négatives des activités productives (pollution, risques, nuisances olfactives ou sonores, etc.) par des riverains. Enfin la question de l'eau (rivières, bords de mer, aquifères) occupe une place de plus en plus importante. Nous pouvons illustrer ces résultats sur un cas particulier, celui de la Région Île-de-France, où nous avons réalisé de nombreux travaux.

L'activité agricole, rare objet de conflit en Île-de-France

Les recherches en région Île-de-France, menées sur l'ensemble des sources (Darly, 2009 ; Darly et Torre, 2013 ; Torre et Darly, 2014), montrent que les conflits se sont multipliés, au cours des trente dernières années, dans différents lieux, généralement aux frontières de la ville. Ils concernent particulièrement des communes périurbaines, localisées entre l'agglomération parisienne et les espaces naturels et agricoles franciliens. Les conflits entre agriculteurs et résidents y sont minoritaires : ils ne représentent que 12% de l'ensemble des conflits d'usage de l'espace agricole et 6% du corpus des requêtes contentieuses entre 2005 et 2006.

Les rares contestations de l'activité agricole sont déclenchées par des riverains qui agissent pour que les pratiques culturelles soient plus respectueuses de leur cadre de vie et de l'environnement, à la suite de brûlages en plein champ, de semis d'OGM, de forages destinés à l'irrigation, pour prévenir l'implantation ou l'extension des bâtiments agricoles (écurie, hangar) ou industriels relatifs au développement des capacités de stockage ou de logistique des exploitations (silos commerciaux, transports de betteraves). Des inquiétudes se font également jour parfois à l'encontre des regroupements de terres et de leurs possibles conséquences en termes de biodiversité (disparition des haies et bosquets) et de ressources naturelles (l'eau). Enfin, les agriculteurs eux-mêmes sont parfois à l'origine de recours, en particulier contre les activités menées par des ruraux ou néo-ruraux, au premier rang desquelles celles des sociétés de chasse.

La reconversion des terres agricoles, objet de toutes les convoitises

Si les contestations liées à l'activité agricoles restent faibles, il n'en va pas de même de la question des changements d'usage des terres agricoles. Réserves de foncier situées aux abords de la ville en extension, ces terres se trouvent au cœur de multiples tensions en Île-de-France, au centre de toutes les convoitises et de toutes les anticipations d'usage, de l'agriculture à la zone résidentielle, en passant par les productions industrielles, les activités de service et de nature, et surtout les infrastructures au service de la ville (routes, autoroutes, voies ferrées, installations de traitement des déchets, usines de production énergétique).

Les conflits liés aux changements d'usage des terres agricoles révèlent que l'extension de la ville-centre ne se réalise pas toujours de manière aisée, car les tentatives de construction d'infrastructures ou de lotissement immobilier se heurtent à des oppositions organisées des riverains, qui désirent préserver l'environnement ou leur cadre de vie. Le besoin en espaces urbanisables dans les communes périurbaines franciliennes à solde migratoire positif est indéniable, tout comme la nécessité d'infrastructures à destination de la métropole parisienne mais les marges de manœuvre relatives à la poursuite de l'artificialisation des sols sont faibles et tendent à se réduire, d'où l'exacerbation des conflits.

L'économie des conflits liés aux usages des terres agricoles peut se décrire à partir de l'affrontement de deux grands groupes d'intérêts locaux, auxquels se rattachent différentes personnes physiques ou morales (Torre, 2014).

Il s'agit, d'une part, des défenseurs de la qualité du cadre de vie et de l'environnement des populations résidentes, d'autre part des groupes qui portent intérêt à la valorisation ou à l'occupation urbaine du foncier non bâti. Ces conflits représentent 85% du corpus de la presse et 83,5% du corpus du contentieux administratif régional.

Une importante partie de ces situations conflictuelles concerne la lutte contre l'extension de la ville et de ses infrastructures au détriment de l'agriculture ou des terres agricoles. Les oppositions à la disparition du foncier agricole représentent ainsi 49 % de l'ensemble du contentieux dans la région, mais un mouvement contraire se développe en parallèle – la résistance contre la protection réglementaire du foncier agricole, par le biais des PLU par exemple. Les contestations de la protection des terres agricoles représentent 34 % du contentieux de la région.



L'agriculture grignotée par la ville

Manuel Domergue

Alternatives Economiques n° 314 - juin 2012

Les terres agricoles sont de plus en plus rares et chères. Une hausse des prix alimentée par l'étalement urbain et la spéculation foncière.

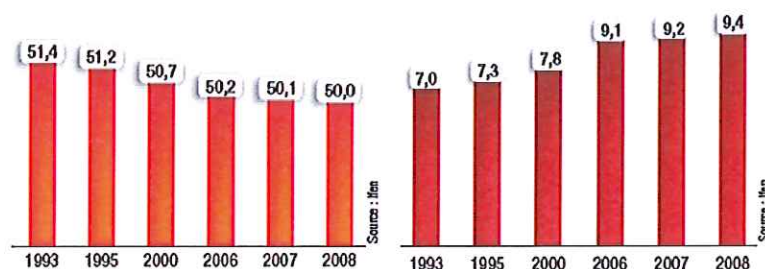
Lors du dernier Salon de l'agriculture, la classe politique a unanimement regretté la baisse ininterrompue du nombre d'agriculteurs. Or, de plus en plus de paysans seront nécessaires pour nourrir le pays de façon moins intensive qu'aujourd'hui, développer les alternatives au pétrole ou entretenir les territoires. Mais cette volonté de faire repartir l'agriculture se heurte au manque de terres disponibles. Ces dernières années, un tiers environ des 15 000 demandes annuelles d'installation demeurent insatisfaites faute de terres, explique l'Insee. Et la France n'est pas seule concernée : la " ruée sur les terres " touche toute la planète. La terre, qui par définition n'est pas extensible ou reproductible, sert en effet à de multiples usages qui entrent en concurrence les uns avec les autres : les productions agricoles bien sûr, mais aussi les usines, la production d'énergie avec les " fermes " photovoltaïques, les routes, les aéroports et autres infrastructures, les centres commerciaux, les parcs de loisirs et bien sûr les habitations.

La France reste un grand pays agricole. La surface agricole utile occupe la moitié du territoire et la forêt près d'un tiers. Néanmoins, la ville mord sur les campagnes lentement mais sûrement. Entre 1960 et 2010, la superficie agricole a baissé de 20 %, soit 7 millions d'hectares, souvent parmi les meilleures terres. Les villes continuent de s'étaler plus rapidement que leur population ne s'accroît. De plus, ce rythme s'accélère. Jusqu'ici, on évoquait l'artificialisation des sols à raison de 1 % du territoire (l'équivalent d'un département) tous les dix ans. A présent, avec 800 kilomètres carrés supplémentaires bétonnés chaque année en France, on atteint plutôt l'équivalent d'un département tous les six ou sept ans.

Le gaspillage des terres

La surface artificialisée représente certes moins de 10 % du territoire français pour l'instant, mais cela produit des effets sur les 90 % restants. Les zones bâties, mais aussi les routes ou les 5 000 km² de parking affectent l'écosystème environnant, en le fragmentant au détriment de la biodiversité ou de l'infiltration des eaux par exemple. L'artificialisation pèse également sur les systèmes agricoles. Le mitage des territoires engendre des conflits de voisinage : les résidents se plaignent des nuisances sanitaires, auditives ou olfactives des fermes, tandis que les agriculteurs subissent des contraintes supplémentaires pour l'utilisation de leurs machines ou leurs horaires de travail.

Part de la surface agricole utile et des surfaces artificialisées de 1993 à 2008



Comment expliquer un tel dérapage des villes ? L'étalement urbain reflète notamment l'augmentation de la taille des logements : la surface occupée par personne s'est accrue de 43 % entre 1978 et 2006. Depuis les années 1980, les ménages comptent de moins en moins de personnes en moyenne, mais celles-ci vivent dans des logements toujours plus grands. Et le nombre de résidences secondaires a doublé en trente ans pour atteindre 3 millions d'unités. Les zones habitées sont elles-mêmes moins denses. Deux maisons neuves sur trois sont construites seules au milieu de leur parcelle, de plus en plus en milieu rural ou périurbain.

Certes, la loi Grenelle a fixé comme objectif la préservation des terres agricoles, mais les politiques du logement ont au contraire souvent encouragé cet étalement. Ainsi, les aides à la construction, qu'il s'agisse du prêt à taux zéro, des incitations à l'investissement locatif " Robien ", puis " Scellier ", ou du crédit d'impôt sur les intérêts des emprunts immobiliers, parce qu'ils n'ont pas été conditionnés à des critères géographiques stricts, ont encouragé la construction là où le foncier est le moins cher, loin des centres-ville.

Il y a aussi un problème de gouvernance. L'Hexagone se caractérise par des communes très nombreuses, souvent petites, mais dotées la plupart du temps des compétences d'urbanisme. Dans *La ville émietlée*, le sociologue Eric Charmes a décrit le mécanisme type de l'avancée du front périurbain. Dans un premier temps, les communes rurales les plus proches des villes, administrées par des élus agriculteurs, accueillent des ménages urbains à la recherche d'habitat individuel hors des centres-ville onéreux. Des terres agricoles sont reclassées comme constructibles à cette occasion et les propriétaires fonciers en tirent un profit immédiat. Dans un second temps, les nouveaux ménages périurbains deviennent majoritaires dans la commune et bloquent la constructibilité des terres pour éviter l'arrivée de nouvelles populations et la dégradation de leur cadre de vie. Les nouveaux ménages à la recherche d'un logement bon marché sont donc amenés à s'installer plus loin, dans d'autres zones encore rurales, où se reproduit le même processus.

Pour casser cette spirale, des associations écologistes comme le Réseau action climat, et le syndicat d'agriculteurs FNSEA réclament aujourd'hui que les plans locaux d'urbanisme ne soient plus définis à l'échelle communale, mais intercommunale, de manière à mieux planifier, sur le long terme, la densité urbaine et la préservation des terres agricoles.

Le jackpot de l'urbanisation

Des terres de plus en plus rares sont aussi des terres de plus en plus chères. Entre 1997 et 2010, le prix des prés et des terres libres a augmenté de 65 %, celui des vignes de 116 %. Mais la rareté n'explique pas entièrement cette hausse, ni l'engouement pour les terres agricoles. Au-delà de la rente foncière proprement agricole (le loyer rapporté au prix du terrain), qui se situe actuellement autour de 3,5 % en moyenne annuelle, les acquéreurs sont surtout attirés par la " rente foncière résidentielle " potentielle : ils anticipent sur la constructibilité future d'une terre agricole. En

moyenne, les terrains constructibles valent en effet 55 fois plus que les terres agricoles, tandis que les terrains " à usage résidentiel " (jardins, parcs....) valent 9 fois plus [1]. Les prix du foncier agricole sont donc tirés vers le haut par ceux de l'immobilier.

" Le développement des marchés [urbains ou ruraux non agricoles], particulièrement de 1996 à 2005, a incité un nombre croissant de propriétaires de terrains agricoles à anticiper les changements d'usage, expliquent les économistes Robert Levesque, Dimitri Liorit et Guillaume Pathier. En marge des zones d'extension urbaine ou d'espaces résidentiels, les propriétaires diminuent l'offre dans la perspective de réaliser à terme des plus-values immobilières, ou n'acceptent de vendre qu'à des prix supérieurs aux prix de base du terrain agricole. " Cette rétention à des fins spéculatives raréfie et renchérit l'offre.

Même *" sur le segment le plus agricole du marché (destination agricole, achat par un agriculteur, pas de bâtiment), constatent Jean Cavaillès, Mohamed Hilal et Pierre Wavresky, le prix des terres est influencé par le système urbain : il diminue lorsqu'on s'éloigne des métropoles et des pôles urbains et varie dans le même sens que la population et son accroissement "* [2]. Cette influence explique d'ailleurs pourquoi la hausse des prix du foncier agricole n'est pas du tout homogène sur le territoire national et touche particulièrement la région parisienne, la région Paca, le littoral atlantique et la vallée du Rhône.

Un marché foncier mal régulé

Pendant des décennies, la baisse de la surface agricole n'avait cependant inquiété personne, car la productivité toujours accrue faisait plus que compenser le lent grignotage des terres. Mais aujourd'hui, de nombreux agronomes estiment qu'elle ne peut s'accroître indéfiniment, et qu'elle est plutôt amenée à s'éroder si la pollution des sols se poursuit. Il y a donc urgence : *" nous n'avons plus un hectare à perdre "*, s'alarmait l'an dernier l'ancien président de la fédération des Safer André Thévenot.

Depuis la Libération, l'accès aux terres agricoles est pourtant sévèrement encadré par l'Etat : les droits des propriétaires fonciers sont restreints pour mieux protéger les agriculteurs locataires, en fermage ou en métayage. Pour moderniser l'agriculture française et inciter les exploitants à investir, diverses mesures leur ont garanti une stabilité sur leurs terres et des loyers encadrés. Ce qui a longtemps limité la spéculation foncière et la hausse des prix des terres. Mais depuis une quinzaine d'années, cela ne suffit plus. Le prix moyen d'un hectare agricole s'élevait à 5 230 euros en 2010, ce qui met l'exploitation de taille moyenne à plus de 250 000 euros. Pour de jeunes agriculteurs, s'installer sans hériter de terres familiales est devenu hors de prix.

Normalement, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) ont pour tâche de préserver les terres agricoles et de les attribuer à de jeunes agriculteurs. Les zones agricoles protégées (ZAP) et autres périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sont aussi censés limiter leur grignotage. Mais ces dispositifs manquent de moyens financiers pour capter le foncier. Et si chacun déplore la disparition des terres agricoles, peu d'élus locaux résistent à l'attrait d'un projet industriel ou d'un lotissement, synonymes d'emplois et de recettes fiscales.



Les circuits courts alimentaires de proximité

Enjeux

Si elle a toujours existé, la vente de produits alimentaires en circuit court de proximité connaît depuis une dizaine d'années un nouvel essor, en réponse à une demande des consommateurs pour une production plus locale. Le Ministère en charge de l'Agriculture a présenté, en 2009, un plan de soutien aux circuits courts avec l'objectif de mieux valoriser les productions, de créer des emplois et de mettre en place une nouvelle « gouvernance alimentaire » à l'échelle des territoires. Inscrit dans le prolongement du Grenelle de l'Environnement, ce plan répond à la volonté de développer la part des produits de saison et de proximité dans les achats alimentaires dans le double intérêt des consommateurs et des agriculteurs. Au sein des collectivités, de nombreuses initiatives émergent pour encourager le développement de filières courtes pour la restauration collective, avec l'objectif d'améliorer le bilan environnemental des repas mais également pour favoriser le maintien ou le développement d'emplois sur le territoire. Adoptant des formes sans cesse renouvelées, les circuits courts alimentaires sont notamment porteurs d'enjeux économiques, sociaux, identitaires et environnementaux. Si les avantages sociaux et économiques de ces modes de distribution semblent évidents, leur impact environnemental reste encore mal connu et difficile à évaluer.

En résumé

- La grande diversité des circuits courts ne permet pas de généraliser quant à leur impact sur l'environnement, meilleur ou moins bon que les autres formes de commercialisation. L'organisation de la distribution des aliments est un point important du bilan environnemental.
- Dès lors qu'ils sont optimisés et sous certaines conditions, les circuits courts de proximité présentent un potentiel important en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Le respect de la saisonnalité des produits est crucial pour l'impact énergie-effet de serre.

Quelques exemples de circuits courts alimentaires :

Vente directe à la ferme et sur les marchés : marché à la ferme, paniers, cueillette, marchés de producteurs de pays, marchés paysans, marchés polyvalents ou « plein vent » ...

Points de vente collectifs, paniers et AMAPs (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Une AMAP fonctionne sous forme de contrat entre un producteur (maraîcher), et un consommateur, qui s'engage à acheter une partie de sa production, pendant une période donnée.

Vente en tournée, au domicile ou avec point relais de livraison (lieu de travail)

Restauration hors domicile (RHD) :

- restauration collective : cantines, restaurants d'entreprise, faisant appel à des fournisseurs locaux
- restauration traditionnelle en approvisionnement direct

Autres circuits courts possibles :

- **commerces de proximité** (épicerie, boucher...)
- **grande distribution** (marque « petits producteurs », ...)
- **vente à distance** (commandes groupées par internet, tournées de producteurs...)

Description

Paniers paysans, AMAP, vente à la ferme... ces modes de commercialisation de produits alimentaires renvoient à l'appellation de « circuits courts alimentaires de proximité ». Ces circuits répondent principalement à deux critères :

- **circuits de vente directe ou avec un intermédiaire (« circuits courts »),**
- **distance limitée (généralement inférieure à 150 km) entre le lieu de production et celui de consommation (« circuits de proximité »)**

L'appellation de circuits courts englobe en réalité une **très grande diversité de circuits de production et de commercialisation**.

Les « circuits courts de proximité » sont souvent opposés à la grande distribution alors que certaines enseignes nationales proposent en magasin une offre de produits locaux à travers des partenariats avec un producteur. A

contrario, la vente sur un marché n'est pas synonyme de proximité, certains produits provenant de marchés de gros qui les importent de l'autre bout du monde.

Chiffres clés

En 2010, 107 000 exploitants, soit **21% des exploitations** françaises vendaient en circuits courts, avec de fortes disparités régionales (2/3 des exploitants en Corse, 1/3 en PACA¹). Les exploitations sont de taille inférieure à la moyenne, avec un fort besoin en main d'œuvre. La commercialisation en circuits courts concerne **toutes les filières**, en premier lieu le miel et les légumes (50% des exploitations impliquées), puis les fruits et le vin (25% des exploitations), enfin les produits animaux (10%). Enfin, 10 % des exploitations commercialisant en circuit court sont converties au bio (contre 2% en circuit long), et une grande partie a adopté des pratiques proches du bio. Du côté de la consommation, **6 à 7 % des achats alimentaires en France²** se font par des circuits courts. Malgré le développement de ce mode de distribution en diversité et nombre de points de vente, les quantités commercialisées par ce biais évoluent peu.

Avantages/limites

Au-delà des bénéfices économiques et sociaux pour les producteurs et les consommateurs de la vente en circuit court, celle-ci répond également à une préoccupation de réduction des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre liées à l'alimentation. Pour beaucoup de consommateurs, l'achat, en vente directe, d'un aliment produit localement est forcément meilleur pour l'environnement. Pour confirmer cet a priori, il est nécessaire **d'étudier l'ensemble du cycle de vie de l'aliment** : sa production, sa transformation, son conditionnement, son transport.... Cette analyse doit également prendre en compte les impacts énergétiques, climatiques ou encore sur l'eau ou la biodiversité. **A ce jour, peu d'études répondent à ce besoin.** Certains bénéfices et points de vigilance des circuits courts peuvent toutefois être mis en avant.

Points forts et points de vigilance en matière de production

Un point fort : la relocalisation des impacts

Peu d'études permettent aujourd'hui de comparer le bilan environnemental, au stade de la production, des

exploitations commercialisant en circuit court ou en circuit long, d'autant que de nombreuses exploitations utilisent plusieurs circuits de commercialisation.

La localisation des productions sur les territoires de consommation présente toutefois **plusieurs avantages** en matière environnementale :

- les productions françaises sont soumises aux réglementations nationales et européennes en vigueur, parmi les plus exigeantes ; cela n'est pas nécessairement le cas de productions plus lointaines
- le maintien d'une agriculture périurbaine peut avoir pour effet la limitation de l'étalement urbain et donc la préservation de la qualité de sols souvent fertiles.
- La recherche d'une certaine autonomie alimentaire, en produisant localement (en fonction des possibilités agronomiques du territoire) une partie des besoins, sécurise les approvisionnements, l'économie locale et évite la délocalisation des impacts

Par ailleurs, le lien direct entre le producteur et le consommateur peut avoir des conséquences sur les pratiques du producteur qui sera plus attentif à son comportement vis-à-vis des intrants ou du maintien de la biodiversité.

Du côté du consommateur, le contact avec le producteur dans le cadre d'une vente directe peut déclencher une prise de conscience des impacts environnementaux de la production agricole, voire une modification du comportement : consommation de davantage de produits de saison, acceptation de produits esthétiquement imparfaits mais de bonne qualité nutritionnelle...

Au kilo ou à l'hectare ?

La plupart des exploitations ayant recours aux circuits courts sont de petites tailles et sont souvent inscrites dans des logiques peu intensives, proches de l'agriculture biologique ou labellisées bio. Elles consomment ainsi moins d'intrants mais peuvent aussi s'avérer moins productives qu'une exploitation plus intensive, qui aura au final mieux optimisé les intrants rapportés à la tonne de matière produite.

Vigilance sur la saisonnalité des produits

En matière d'impact énergétique et effet de serre, la **saisonnalité est cruciale**, dans certains cas plus que le mode ou la distance de commercialisation. Des aliments produits localement mais « hors saison » sous serre chauffée pourront consommer plus d'énergie et rejeter plus de gaz à effet de serre que des produits importés de pays où ils sont cultivés en plein air, même en incluant le transport. A titre d'exemple, une salade cultivée en Allemagne, sous serre, en hiver aura un bilan

¹ Source Agreste 2012, http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_primeur275.pdf

² Source Conseil Economique Social Environnemental des Pays de la Loire - http://ceser.paysdelaloire.fr/images/stories/etudes-publications/economie-emploi/CESER_Rapport_Circuits_courts.pdf

en termes de CO₂ émis, de la production à la consommation, deux fois plus élevé que le même légume importé d'Espagne où il est cultivé en plein air (510 gr eqCO₂/salade contre 240gr eqCO₂/salade)³.

Points forts et points de vigilance en matière de transport

Un quart du transport routier en France est lié au **transport de produits agricoles et alimentaires**. Réduire ces transports pourrait donc permettre de réduire significativement les nuisances liées (pollution atmosphérique, nuisances sonores, consommation d'énergie, ...).

Vigilance sur la logistique

Si dans le cadre des circuits courts, les produits parcourent une distance plus faible, les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas, pour autant, systématiquement plus faibles. Ramenées au kilogramme de produit transporté, elles peuvent parfois même être plus élevées. En effet, les émissions par kilomètre parcouru et par tonne transportée sont environ 10 fois plus faibles pour un poids lourd de 32 tonnes et 100 fois plus faibles pour un cargo transocéanique que pour une camionnette de moins de 3,5 tonnes car ils permettent de parcourir de plus grandes distances à impact gaz à effet de serre équivalent. L'organisation logistique est, à cet égard, un paramètre important. De grandes quantités, transportées sur de grandes distances, de manière optimisée, peuvent avoir un impact effet de serre par tonne transportée beaucoup plus faible que de petites quantités, transportées sur des distances faibles dans des camionnettes peu remplies et revenant à vide.

Les impacts énergétiques et effet de serre de l'alimentation sont également fortement liés au **déplacement du consommateur** pour acquérir les produits. La vente directe n'implique pas systématiquement un moindre déplacement du consommateur qui peut même être amené à se déplacer davantage en cas de dispersion des points de distribution. Il est donc nécessaire d'organiser les points de distribution au plus près du consommateur (par exemple, livraison de paniers sur le lieu de travail) voire de regrouper les points de distributions (sur un marché, ou des points de vente collectifs) afin de présenter une offre large sur un seul point de vente.

Si la logistique est optimisée (adéquation moyen de transport / volume transporté, optimisation du circuit de livraison, remplissage du camion...), les circuits courts peuvent s'avérer très performants du point de vue du transport jusqu'au point de distribution.

Un point fort : la réduction des déchets de conditionnement...

La réduction de la distance de transport entre les lieux de production et de consommation permet de réduire les emballages des produits. Dans la plupart des circuits courts, les produits bruts sont peu ou pas emballés, et les conditionnements liés au transport sont souvent réemployés⁴. Ceci constitue une économie tant pour la production des emballages, qu'en termes de déchets.

...et un moindre recours aux procédés de conservation

En matière de conservation, les circuits courts feraient globalement moins appel aux procédés de conservation (stockage au froid), puisque le délai entre la production / la cueillette et la commercialisation est réduit. Or les processus de conservation longue durée (congélation, conserve), observés plutôt en circuits longs, sont fortement consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre (fluides frigorigènes).

A contrario, les processus de transformation / conservation éventuellement utilisés en circuit court sont moins optimisés que dans les industries agro-alimentaires, dès lors que les impacts sont ramenés à l'unité produite.

Actions de l'ADEME

L'ADEME accompagne **des opérations pilotes de circuits courts les plus respectueux possibles de l'environnement**, notamment sur les critères énergie et effet de serre, en amont de leur mise en place ou pour favoriser l'amélioration de leurs performances environnementales. L'ADEME soutient notamment des études pour acquérir des connaissances et identifier des bonnes pratiques.

³ ACV de la salade, scénarios comparatifs (Müller-Lindenlauf IFEU, 2010)

⁴ Voir notamment la fiche technique de l'ADEME sur la consigne des emballages de boisson

ATELIER NUMÉRO 1 : AGRICULTURE PÉRIURBAINE

LES ENJEUX DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE POUR METZ MÉTROPOLÉ

Au-delà de sa fonction nourricière essentielle, l'atelier d'étude n°1 a identifié un ensemble d'enjeux liés à l'agriculture périurbaine, qui invitent les élus de l'agglomération à prendre en compte le caractère transversal de cette thématique.

UN ENJEU ÉCONOMIQUE

Comme indiqué au point précédent, cet enjeu est traité par Metz Métropole Développement au travers de son schéma de développement économique. L'enjeu économique que constitue l'agriculture périurbaine n'est pas représenté par un chiffre d'affaires comparable à celui de la plupart des autres fonctions économiques urbaines. Il n'est cependant pas à négliger à une époque où il faut peiner pour créer tout revenu nouveau. L'agriculture périurbaine implique également des activités amont et aval non négligeables, notamment commerciales, mais également en terme de formation, et elle s'insère dans une trame économique dans laquelle elle peut occuper une place valorisante en termes d'image. Elle peut également constituer une offre touristique complémentaire grâce à la diversification des activités. Pourquoi pas imaginer des parcours « De la ferme à Pampidou » ?

UN ENJEU SOCIAL

UN ENJEU POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

L'agriculture périurbaine est une agriculture qui nécessite un nombre relativement important d'emplois à l'hectare, annuels et saisonniers. Du fait de sa proximité des zones d'habitat, ces emplois sont accessibles à un large public. De plus, ces emplois nécessitent un faible niveau de qualification à l'embauche, mais permettent d'acquérir de véritables savoir-faire. Par leur relation avec le milieu naturel, ces emplois conviennent bien à des populations en difficulté d'insertion sur le marché du travail suite à des parcours socioprofessionnels compliqués ou à des populations rurales récemment immigrées en milieu urbain (souvent en provenance de pays en développement).

ATELIER NUMÉRO 1 : AGRICULTURE PÉRIURBAINE

UN ENJEU ÉDUCATIF ET DE COHÉSION SOCIALE

La proximité immédiate d'espaces agricoles intégrés aux autres fonctions et modes d'occupation de l'agglomération est une ressource éducative non négligeable pour les jeunes citadins. En effet, outre la facilité d'accès pour une découverte ponctuelle des activités agricoles, leur fréquentation quotidienne inculque le cycle des saisons et les rythmes biologiques propres à toutes les techniques et technologies du vivant. Partant de là, l'intercompréhension des modes de vie urbains et ruraux et des populations qui les pratiquent devient naturelle et est un gage de cohésion sociale à cette échelle.



Cette compréhension des modes de vie et de production agricole est un atout pour faire les choix alimentaires, économiques et politiques qu'imposent à tout un chacun les actes commerciaux quotidiens, notamment à travers les offres labellisées en fonction des modes de production (bio, agriculture raisonnée, œufs de plein air, fromages fermiers,...), de l'origine géographique ou des modes de commercialisation (commerce équitable, circuits courts,...). La consommation quotidienne, et plus encore celle de produits alimentaires, implique aujourd'hui toute la citoyenneté de l'individu et celui-ci doit y être préparé.

UN ENJEU COMME ESPACE DE RESPIRATION



Les populations urbaines sont très demandeuses d'espaces de récréation et de détente pour pratiquer diverses activités sportives (marche, course à pieds, vélo...), culturelles (naturalisme, photographie,...) et tout simplement pour s'isoler un peu ou au contraire se retrouver en famille ou entre amis. Les espaces de prédilection pour ces pratiques sont les espaces agricoles et forestiers.

Il est cependant nécessaire que ceux-ci soient accessibles c'est-à-dire qu'ils soient maillés d'un réseau de chemins à circulation lente suffisamment dense et structuré pour ces pratiques en plus de la seule desserte technique agricole et forestière. La plurifonctionnalité de ces espaces permet aux urbains de profiter d'un espace de détente en échange d'une reconnaissance implicite mais efficace de ces espaces comme des espaces agricoles de valeur productive et sociale à conserver. En effet, la profession agricole peinera toujours à obtenir la protection d'espaces périurbains si ceux-ci sont méconnus de l'immense majorité de la population et en premier lieu des décideurs politiques.

ATELIER NUMÉRO 1 : AGRICULTURE PÉRIURBAINE



UN ENJEU POUR L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Il est clair que l'équilibre entre, d'une part, la ville, synonyme d'artificialité mais aussi de richesse culturelle et, d'autre part, la nature, est aujourd'hui une valeur recherchée qui évoque tout à la fois le bien-être et la gestion intelligente qu'a une société de son espace de vie.

Cet équilibre peut (et doit) se traduire de diverses manières : paysage mêlant ville et campagne, visibilité des produits et des producteurs locaux sur les marchés locaux, représentation des agriculteurs dans les institutions gérant la ville, etc. Cet équilibre acquis et pérennisé, le territoire en retire une image très positive et valorisante qui séduit autant l'acteur extérieur qu'elle satisfait la population locale. L'absence de cet équilibre, qui peut se traduire par un paysage s'artificialisant chaque jour plus, par des marchés standardisés sans lien avec le territoire et par l'absence de gouvernance ville-campagne ne séduira que des acteurs opportunistes et sera anxiogène pour la population.

UN ENJEU PAYSAGER

UN ENJEU POUR LE PAYSAGE « TOURISTIQUE »

Le paysage en tant qu'attrait pour le visiteur extérieur n'est pas à négliger pour notre agglomération et sa ville centre qui a la chance de donner des vues sur son environnement agricole et forestier depuis son centre-ville (coteaux boisés, bords de Moselle ou de Seille inondables) ou de quartiers plus extérieurs mais stratégiques (Technopôle, bientôt Mercy...). Par ailleurs, l'importance d'un paysage harmonieux est encore renforcée pour les nombreux villages de l'agglomération qui s'inscrivent dans un cadre naturel et qui en tirent une grande part de leur attrait. De ce paysage va découler l'impression d'agglomération à taille humaine, d'abord soignés, d'équilibre comme évoqué ci-dessus ou au contraire de territoire sans limites claires, d'urbanisation mal maîtrisée et de fuite en avant. Sentiment souvent renforcé par la faible qualité paysagère et architecturale des zones commerciales en entrée de ville. Le visiteur aborde et quitte la ville par ses quartiers extérieurs et il doit en percevoir clairement les limites, posées par l'agriculture périurbaine, pour en concevoir une impression de territoire cohérent.

ATELIER NUMÉRO 1 : AGRICULTURE PÉRIURBAINE

UN ENJEU POUR LE CADRE DE VIE

Sans même parler d'une pratique active des espaces agricoles par les urbains et périurbains, la pratique visuelle est primordiale au quotidien. De nombreux habitants d'une agglomération comme celle de Metz se sentent presque ruraux rien que de voir un champ ou une prairie derrière chez eux et d'en observer l'évolution au cours des saisons mais aussi quelques fois la faune et la flore. Qui n'a pas entendu un habitant de Queuleu ou de Longeville-lès-Metz tout épanoui d'avoir vu un geai, un hérisson ou même parfois un chevreuil dans son quartier. De même, de plus en plus d'entreprises sont sensibles à la qualité paysagère et à la place laissée à la nature lorsqu'elles font leur choix de localisation. À ce titre, des espaces agricoles même très réduits et/ou enclavés, qui ne participent pas réellement à la constitution d'un « grand paysage », gardent toute leur importance en terme de cadre de vie.

UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL

UN ENJEU POUR LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité du territoire de Metz Métropole se concentre essentiellement dans les espaces boisés et agricoles ainsi que dans les milieux aquatiques. Parmi ceux-ci, les terres en prairie sont nettement plus riches que les terres labourées. Outre la superficie et la diversité des milieux, leur interpénétration, générant des interfaces (haies, lisières, chemins, cours d'eau,...) favorise fortement la biodiversité. Enfin, l'agriculture biologique est évidemment un élément favorable à la biodiversité.



Le territoire de Metz Métropole n'est pas exemplaire sur ces différents points mais il n'est pas non plus sans intérêt. Il faut surtout remarquer que, que ce soit le programme d'actions proposé par Metz Métropole Développement en faveur de la diversification de l'économie des exploitations et de l'agriculture biologique ou les pistes évoquées ci-dessus pour favoriser et valoriser la plurifonctionnalité des espaces agricoles (sociale et paysagère), tous ces objectifs convergent vers des pratiques agricoles et une gestion du territoire propices à une amélioration sensible de la biodiversité de l'agglomération de Metz Métropole. Cet enjeu fait écho au Grenelle II de l'environnement et au projet EcoCité de Metz Métropole qui font des trames vertes et bleues continues une priorité dans l'action des pouvoirs locaux. Aujourd'hui, une société se qualifie par la manière dont elle traite son environnement et la biodiversité en est sans doute l'indicateur le plus parlant.

ATELIER NUMÉRO 1 : AGRICULTURE PÉRIURBAINE

UN ENJEU POUR L'EAU

Les espaces agricoles et forestiers de l'agglomération constituent un enjeu sur la thématique de l'eau à plusieurs points de vue. D'une part, sur la qualité de l'eau, ces espaces constituent la principale capacité d'autoépuration du territoire. Celle-ci peut être naturelle ou au contraire maîtrisée et amplifiée par l'homme au travers de l'épandage des boues de stations d'épuration sur les parcelles agricoles. Il faut noter également l'enjeu sanitaire que constituent les pratiques agronomiques mal gérées qui conduisent à la pollution des eaux, notamment par des produits phytosanitaires. Il y a là une véritable alternative qui s'offre aux pouvoirs publics, entre d'une part promouvoir une agriculture « propre » et d'autre part continuer à dépenser pour épurer les eaux polluées.

Par ailleurs, en termes quantitatifs, les espaces non artificialisés représentent un maillon indispensable dans l'alimentation des nappes aquifères de par leur capacité d'infiltration. L'alimentation en eau potable de l'agglomération dépendant en partie directement du bon état de ces nappes, l'intérêt d'en maîtriser la gestion, également au travers des surfaces de collecte, est évident.

UN ENJEU ÉNERGÉTIQUE



À l'heure où Metz Métropole s'est engagée dans un Plan Climat Energie, soutenir l'agriculture périurbaine est un bon moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous avons vu précédemment le rôle « éducatif » qu'elle pouvait avoir. Mais pouvoir consommer local, c'est aussi réduire les déplacements liés à l'acheminement des denrées alimentaires. Favoriser dès aujourd'hui l'agriculture périurbaine permet également d'anticiper sur la future hausse du prix des hydrocarbures qui ne pourra être que répercutée sur le prix des denrées alimentaires venant de loin.

UN ENJEU CLIMATIQUE

Les milieux urbains sont particulièrement sensibles et vulnérables au changement climatique. Ils présentent notamment une particularité thermique appelé « îlot de chaleur urbaine » (ICU), sorte de dôme d'air plus chaud couvrant la ville, pouvant atteindre une différence de température de 10° entre l'air de la ville et celui de la campagne environnante. Or, les études et modélisation actuelles montrent que le maintien d'une végétation environnante, notamment l'agriculture périurbaine (maraichage...) permet de réduire de façon significative la température régnant en ville et donc d'améliorer le confort urbain.

CHARTRE D'OBJECTIFS POUR L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE

Réunis autour d'une ambition commune, nous, Communauté Urbaine de Lyon, Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole, avons engagé une coopération innovante et volontaire à l'échelle métropolitaine afin de promouvoir un développement durable et de renforcer le rayonnement et l'attractivité d'un territoire métropolitain.

L'agriculture périurbaine est une composante économique commune et majeure de ce territoire qui compte près de 2 millions d'habitants.

Elle regroupe environ 2 400 exploitations agricoles dont 1 000 professionnelles* et génère près de 3 500 emplois directs. Elle utilise 56 955 ha de surface agricole utile soit 35% du territoire.

L'agriculture périurbaine du pôle métropolitain est une agriculture très diversifiée, où toutes les filières sont présentes sur le territoire. De plus, le territoire est riche de nombreuses activités fermières : fromage, viande, charcuterie, fruits, légumes, miel, vin

Le pôle métropolitain jouit d'une implication importante des producteurs dans le développement des filières de commercialisation de proximité, tant par le nombre et la taille des marchés, que par le nombre de points de vente collectifs, d'AMAP, de systèmes de distribution de paniers, mais aussi par la vente directe sur les exploitations agricoles ou encore par la mobilisation des agriculteurs autour de plateformes de distribution.

L'agriculture périurbaine métropolitaine bénéficie :

- de la proximité d'un bassin de consommation important et structuré autour de nos quatre agglomérations et de leurs villes centre,
- de nombreuses entreprises agro-alimentaires de transformation (4^{ème} employeur du bassin métropolitain),
- d'une tradition gastronomique de renommée internationale,
- d'un réseau d'établissements de formation professionnelle, universitaire et de recherche et d'expérimentation.

Chacune des collectivités partenaires œuvre pour maintenir à l'intérieur de son périmètre du foncier à disposition de la profession agricole et préserver ainsi une activité agricole. Le choix partagé d'un développement multipolaire accorde à l'avenir une place importante aux espaces agricoles et naturels pour former un réseau structurant l'espace métropolitain.

Dans les documents d'urbanisme, l'agriculture est reconnue à part entière :

- le SCOT de l'Agglomération Lyonnaise indique que « l'activité agricole est l'instrument primordial de valorisation de l'armature verte, en tant qu'activité économique participant directement au développement de l'agglomération notamment par ses fonctions nourricières. A ce titre, le SCOT en assure la viabilité en s'attachant à préserver des outils de production cohérents »,
- le SCOT Nord Isère parle de « traiter l'espace comme une richesse et une ressource à préserver »,
- le SCOT Rives du Rhône affiche la nécessité de « freiner la déprise agricole et favoriser les projets « verts » »,
- et le SCOT Sud Loire fixe « comme objectifs prioritaires de pérenniser les vocations économiques, spatiales, écologiques et paysagères des espaces agricoles et de valoriser ces derniers en privilégiant une agriculture respectueuse de l'environnement, en jouant, en outre, des atouts de la proximité ville campagne ».

Dans un contexte de pression urbaine forte, d'évolution macroéconomique de l'agriculture incertaine due tant aux crises structurelles nationales et internationales qu'à la modification de la politique agricole européenne, il apparaît nécessaire de se doter d'une véritable politique agricole métropolitaine qui nous permette de promouvoir une agriculture diversifiée et imbriquée dans nos territoires et de répondre aux enjeux :

- d'accès à une alimentation de qualité et de proximité au plus grand nombre,
- de visibilité à long terme sur le devenir de l'espace agricole,
- de coordination des actions opérationnelles dispersées sur nos territoires, afin de les amener à la hauteur des enjeux du maintien de l'agriculture et de conservation de l'espace agricole,
- de cohérence d'ensemble des actions multiples en faveur de la valorisation de la production locale, des circuits courts et de proximité à l'échelle du territoire du pôle métropolitain,
- de maintien et de soutien des filières longues au regard du poids économique de l'industrie agroalimentaire rhônalpine.

C'est pourquoi, en lien avec les actions menées par l'Etat, la Région Rhône-Alpes, les Départements, les Chambres d'agriculture, les SAFER et tous les organismes professionnels agricoles, nous nous engageons à mettre en œuvre, sur chacun de nos territoires et collectivement, un ensemble d'actions permettant d'accompagner la promotion et la structuration de l'agriculture de notre territoire autour de quatre thématiques :

- le développement économique de l'agriculture :
 - positionner l'agriculture comme une filière économique à part entière, regroupant diverses formes et structures d'entreprises,
 - encourager la connaissance et la reconnaissance de la richesse et de la diversité de la production et de l'économie agricole métropolitaine,
 - accompagner la valorisation de la variété des productions et des formes de transformation et de commercialisation,
 - assurer l'interface avec la formation, la recherche et l'innovation,

le foncier agricole :

- poursuivre et accentuer les efforts de pérennisation du foncier agricole à l'intérieur des territoires des collectivités,
- accompagner l'accès au foncier notamment lors du renouvellement des chefs d'exploitation,
- mieux prendre en compte les enjeux agricoles dans les opérations d'aménagement des collectivités en ayant une approche intégrée des questions d'aménagement local et de développement agricole,

l'alimentation locale :

- encourager le développement des pratiques de circuits de proximité de distribution des produits alimentaires frais et transformés,
- accompagner les agriculteurs pour une valorisation locale encore plus importante de leur production permettant une rémunération durable,
- favoriser le recours aux productions métropolitaines dans la restauration hors domicile, notamment dans les cantines scolaires,

le paysage et l'environnement :

- reconnaître le rôle de l'agriculture et de ses différentes filières dans la diversité des paysages des agglomérations, et dans la préservation de leurs armatures et trames vertes,
- encourager une agriculture favorisant les pratiques agri-environnementales pour la préservation de la biodiversité et des ressources en eau,
- favoriser la définition d'opérations d'aménagement local qui sachent coupler les besoins d'aménagement pour l'agriculture et les demandes sociétales en matière d'environnement et de cadre de vie.

à Lyon, le 10 février 2012,